

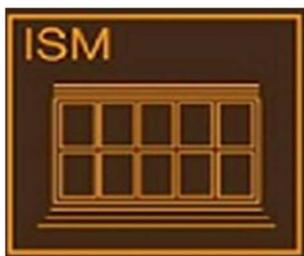
REPUBLIQUE DU SENEGAL



UN PEUPLE -UN BUT-UNE FOI

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT



MBA 2 Management de Projets

Mémoire de fin d'études

**Formation et insertion des jeunes producteurs au
Sénégal, stratégies de prise en charge par les
Organisations de Producteurs, Cas du RESOPP**

Présenté par :

Saliou SEYE

Sous la direction de :

Abdoulaye BIAYE

Année académique 2016 - 2017

DEDICACE

A toute ma famille pour son soutien sans faille

A tous mes amis pour leurs conseils précieux

A tous mes collègues du RESOPP

A tous les membres des coopératives du RESOPP

A tous mes camarades de promotion pour les bons moments passés ensemble à l'ISM Thiès

A tous ceux qui ont rendu ce travail possible

REMERCIEMENTS

Rendons grâce à ALLAH, LE TOUT PUJSSANT pour m'avoir donné la force de faire ce travail, qui je l'espère participera à l'œuvre de construction pour le développement économique et social de nos vaillants paysans

A mon encadreur, M Abdoulaye BJAYE pour ses conseils

A tout le personnel de l'JSM pour leur dévouement

A tous les formateurs de l'JSM

A tout le personnel du RESOPP

LISTES DES ABREVIATIONS

ANIDA : Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

BFPA : Bureau de la Formation Professionnelle Agricole

COOPEC-RESOPP : Coopérative d'Epargne et de Crédit du RESOPP

DSRP : Document Stratégique de réduction de la Pauvreté

EPE : Education Pour l'Emploi

FAR : Formation Agricole et Rurale

FFFPT : Fonds de Financement de la Formation Professionnel Technique

LOASP : Loi d'Orientation AgroSylvoPastoral

MFPAA : Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat

OHADA : Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires en Afrique

OP : Organisation des Producteurs

PIB : Produit Intérieur Brut

PRACAS : Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise

PRODAC : Programme des Domaines Agricoles Communautaires

PSE : Programme Sénégal Emergent

RESOPP : Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal

RGPHAE : Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage

RNSE : Rapport National sur la Situation de l'Education

SNFAR : Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale

TBS : Taux Brut de Scolarisation

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET FIGURES

Liste des tableaux

Tableau 1 : Superficies emblavées des principales cultures Sénégal.....	23
Tableau 2 : Répartition des 6 ans et plus par sexe, milieu de résidence et groupes d'âges.....	25
Tableau 3 : Sociétariat du RESOPP et de la COOPEC-RESOPP.....	38
Tableau 4 : Répartition des jeunes enquêtés par coopérative.....	48

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution de la population à insérer.....	30
Graphique 2 : Répartition des jeunes par tranches d'âges.....	49
Graphique 3 : Répartition des jeunes selon le niveau d'études.....	50
Graphique 4 : Répartition des jeunes en fonction de l'activité.....	51
Graphique 5 : Niveau de satisfaction des jeunes par rapport à la professionnalisation.....	53

Liste des figures

Figure 1 : les zones agro écologiques d'intervention du RESOPP.....	20
Figure 2 : Répartition des zones d'interventions du RESOPP.....	37
Figure 3 : Mode de fonctionnement du RESOPP.....	40
Figure 4 : Organisation du RESOPP.....	41

RESUME

La question de la formation et de l'insertion d'une manière générale est une préoccupation pour tous les Etats dont l'objectif est le développement social et économique de leurs populations. Celle des jeunes est encore plus cruciale dans le contexte des pays africains du fait de l'importance de cette tranche.

Au Sénégal, la population jeune représente plus de la moitié (la moitié de la population a moins de 18 ans). Ainsi, chaque année des milliers de jeunes arrivent sur le marché de l'emploi et représente une masse à insérer dans le tissu économique. Cela représente à la fois un défi important mais aussi une urgence source de stabilité sociale. En outre, il faut noter que pour la plupart des jeunes, ils sortent du système classique avant terme et manque de qualification professionnelle.

D'autre part l'agriculture occupe plus de la moitié de la population active même si sa participation au Produit Intérieur Brut (PIB) reste encore faible du fait de plusieurs facteurs. La question qui se pose alors est de savoir la stratégie à mettre en œuvre pour former les jeunes et les insérer dans les métiers du développement rural.

Un dispositif public est mis en place pour répondre à la question mais, il n'arrive pas jouer pleinement son rôle. Il est donc nécessaire de trouver une voie complémentaire dans sa prise en charge par les organisateurs de producteurs. La présente étude pose cette problématique et cette hypothèse, et l'objectif est d'analyser la capacité des organisations de producteurs de la prendre en charge de la formation des jeunes ruraux. Dans ce cas, le Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales (RESOPP) a été étudié

Pour caractériser la demande de formation, une enquête a été effectuée auprès de jeunes membres des coopératives du RESOPP et auprès de leaders d'OP. Une analyse des données obtenues a été effectuée ensuite à plusieurs niveaux pour vérifier les hypothèses et formuler des recommandations. Les résultats de l'enquête montrent une demande bien réelle et un engagement à s'intégrer dans une dynamique de professionnalisation mais aussi des tentatives de prise en charge par le RESOPP. Cependant, des améliorations peuvent être envisagées pour atteindre le but assigné.

Mots clés : formation, jeunes, insertion, Organisations de producteurs, besoins de formation, métiers, qualification professionnelle

SOMMAIRE

DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTES DES ABREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET FIGURES	v
RESUME	vi
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	3
Chapitre 1 : CADRE THEORIQUE	4
1.1 Problématique.....	4
1.2 Objectifs de la recherche.....	5
1.2.1 Objectif général	5
1.2.2 Objectifs spécifiques.....	5
1.3 Intérêt et pertinence du sujet	6
1.4 Hypothèses de recherche.....	6
1.5 Revue critique de la littérature	7
CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE.....	11
2.1 Cadre d'étude	11
2.1.1 Contexte agroécologique	12
2.1.2 Contexte démographique	12
2.1.3 Contexte socio-économique.....	13
2.2 Délimitation du champ d'étude	17
2.3 Méthode de recherche.....	17
2.4 Les outils de collecte	18
2.4.1 Recherche documentaire	18
2.4.2 Le questionnaire.....	18
2.4.3 Le guide d'entretien	18
2.5 L'échantillonnage	19
2.6 Exploitation et traitement des données.....	19
DEUXIEME PARTIE : LE CADRE CONTEXTUEL ET ORGANISATIONNEL	20
CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE GENERAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	21
1.1 Caractéristique et évolution de la demande de formation et d'insertion agricole	21
1.2 Généralités sur la formation professionnelle.....	22
1.3 Le cadre institutionnel et juridique	24
1.4 Clarification conceptuelle.....	26

CHAPITRE 2 : PRESENTATION DU RESOPP.....	28
2.1 Historique	28
2.2 Orientations générales du RESOPP	29
2.3 Mode de fonctionnement	31
2.4 Orientations du RESOPP en matière de formation	32
2.4.1 Contexte et objectif.....	32
2.4.2 Grands axes de la politique de formation	33
2.4.3 Les résultats attendus de la politique de formation.	36
TROISIEME PARTIE : LE CADRE ANALYTIQUE	37
CHAPITRE 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	38
1.1 Présentation et analyse de l’offre de formation publique.....	38
1.2 Analyse de la demande de formation des jeunes ruraux.....	39
1.2.1 Répartition des jeunes enquêtés par coopérative	39
1.2.2 Répartition des jeunes en fonction de l’âge.....	40
1.2.3 Répartition des jeunes en fonction du niveau d’études	41
1.2.4 Répartition des jeunes en fonction de l’activité menée	42
1.2.5 Volonté d’intégrer une formation.....	42
1.2.6 Emploi rémunéré.....	43
1.2.7 Niveau de professionnalisation	43
1.2.8 Statut des jeunes.....	44
1.2.9 Prise en charge des coûts de la formation	44
1.3 Analyse des stratégies de réponse à la demande de formation	45
1.3.1 L’identification de la demande.....	45
1.3.2 Le processus de mise en œuvre	46
1.3.3 Les moyens de mise en œuvre	46
1.4 Analyse de l’environnement	47
1.4.1 Analyse du contexte politique et institutionnel.....	47
1.4.2 Analyse du contexte économique.....	48
1.4.3 Analyse du contexte juridique.....	49
1.5 Vérification des hypothèses	49
CHAPITRE 2 : RECOMMANDATIONS.....	51
2.1 Recommandations spécifiques.....	51
2.1.1 La démarche	51
2.1.2 La nature des formations offertes.....	51
2.1.3 Les acteurs du processus de mise en œuvre.....	53
2.1.4 Les moments et les temps de mise en œuvre.....	53

2.1.5 Le développement de la qualité.....	54
2.1.6 Evaluation des formations.....	54
2.2 Recommandations générales.....	54
2.2.1 Le cadre de mise en œuvre.....	54
2.2.2 La gestion et le pilotage.....	55
CONCLUSION.....	57
BIBLIOGRAPHIE.....	58
ANNEXES.....	60

INTRODUCTION

La formation et l'insertion des jeunes dans la vie active représentent un enjeu majeur pour tout Etat conscient de son devoir d'assurer à ses populations un développement durable. Au Sénégal, compte tenu de l'importance de cette tranche la problématique se pose de manière accrue. En effet, la population est essentiellement jeune et selon le dernier rapport de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) sur le Recensement général de la population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE, 2013), elle se caractérise par sa grande jeunesse : la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans (17 ans chez les hommes contre 19 ans chez les femmes). Selon toujours ce rapport, la moyenne d'âge de la population générale est de 22,7 ans. La moitié de la population a moins de 18 ans. Les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 42,1% de la population globale. Cette proportion est plus importante chez les garçons (43,6%) que chez les filles (40,5%). Par ailleurs, les moins de 25 ans représente 62% de la population totale.

Face à cette situation marquée par une jeunesse de la population aussi bien en milieu urbain que rural, la formation professionnelle se positionne donc comme un levier important pour l'insertion de ces milliers de jeunes qui doivent participer à la vie économique du pays et il est reconnu que le développement des compétences contribue incontestablement à l'augmentation de la productivité des différents secteurs.

Par ailleurs, la population est fortement rurale (55%) qui se traduit par une pyramide des âges à base plus large comparée à celle de la population urbaine (45%). L'allure de cette dernière reflète la part relativement importante des jeunes dans les villes sénégalaises. Ce résultat peut être rapproché des flux d'immigration des jeunes issus des zones rurales. En effet, entre 20 et 35 ans, on relève une forte présence de jeunes dans la population urbaine. Cette population représente le tiers (33%) de la population urbaine contre le quart en milieu rural (25%).

La population potentiellement active, qui est celle des individus âgés de 15 ans ou plus ayant atteint l'âge légal pour participer aux activités de production de biens et services, s'élève à 7 728 868, soit 71,2% de la population âgée de plus de 6 ans et 58,2% de la population totale. Cette population presque également répartie entre les milieux de résidences est en majorité féminine (52,0%).

En outre, le secteur agricole (agriculture, élevage, forêts) occupe 60% de la population même si sa participation au Produit Intérieur Brut (PIB) qui est de 20% reste en deçà des attentes du fait d'une forte dépendance du secteur aux variations climatiques, d'un faible niveau

d'investissement, d'une lenteur de la mise en œuvre des réformes structurelles ayant pour conséquence finale la baisse de la productivité.

Malgré toutes ces contraintes, le secteur rural se positionne donc comme un levier important pour l'insertion des jeunes dans le tissu productif et par conséquent dans le processus de réduction de la pauvreté. Il est donc clair que le développement des compétences par le biais de la formation dans un secteur aussi stratégique que l'agriculture permettra de relever les nombreux défis qui se posent aux pays en développement tels que le Sénégal.

L'Etat a mis en place un dispositif d'offre de formation sur plusieurs niveaux avec des résultats plus ou moins mitigés. La plupart des programmes proposés ne cadrent pas correctement avec les réalités de l'évolution du marché du travail et pose problème quant à sa capacité d'insertion des jeunes formés

Aujourd'hui, les Organisations de Producteurs se positionnent de plus en plus pour offrir à leurs membres des services diversifiés dont la formation. La question se pose alors de savoir de quelles mesures elles peuvent prendre en charge la demande de formation des jeunes producteurs en mettant en place des dispositifs allant dans ce sens. Pour cela, une analyse approfondie de la situation s'impose pour identifier les différents facteurs qui peuvent jouer en faveur de la prise en charge de la demande de formation pour des organisations de producteurs comme le Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal (RESOPP). Ainsi, nous montreront tout au long de notre analyse dans quelles mesures elles peuvent constituer des solutions crédibles d'offre de formation et d'insertion.

Ainsi, dans le cadre de cette présente étude, nous présenterons le contexte général de l'étude mais aussi celui particulier du RESOPP comme acteur dans le processus de formation et d'insertion des jeunes. Nous montrerons dans quelle mesure les organisations de producteurs peuvent faire face à cette problématique à travers l'analyse de différents aspects dont la demande, les stratégies mises en œuvre et l'environnement global.

**PREMIERE PARTIE : CADRES THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE**

Chapitre 1 : CADRE THEORIQUE

1.1 Problématique

Aujourd'hui, le secteur agricole et rural revêt une importance particulière matérialisée par des orientations bien identifiées dans différents programmes et projets. Cette orientation est renforcée par la Loi d'Orientation Agrosylvopastorale qui stipule que les « métiers de l'agriculture (agriculteurs, éleveurs, exploitants forestiers, pêcheurs, artisans ruraux, etc.) et les organisations professionnelles agricoles bénéficient d'un statut reconnu et protégé ». Les producteurs sont donc considérés comme les acteurs principaux du système et doivent être traités en tant que tels pour relever les multiples défis qui se posent à notre agriculture.

Dans le cadre de politiques sectorielles, L'Etat est en train de promouvoir le secteur rural grâce à des programmes d'infrastructures rurales, de maîtrise de l'eau, d'appui aux producteurs et leurs organisations pour relancer la production et tout ceci dans un contexte de raréfaction des ressources.

En outre, les familles agricoles dépensent une grande partie de leurs revenus pour assurer à leurs enfants une éducation et une formation qui leur permettront d'améliorer leur qualité de vie. Tous ces efforts et sacrifices ne seront productifs et efficaces que si les dispositifs en place offrent des possibilités d'insertion réussie aux générations actuelles et futures qui sont appelées à gérer le développement du secteur.

D'autre part, la question de l'emploi des jeunes se pose de plus en plus avec acuité. Cette situation est matérialisée par la crise migratoire avec le départ massif des jeunes des côtes ouest africaines vers l'Europe avec les risques de déstabilisation qui peuvent en découler. Par ailleurs, près de 46% des jeunes à la recherche de leur premier emploi n'ont reçu aucune instruction tandis que 24% de l'effectif des jeunes ont un niveau d'instruction qui ne dépasse guère le primaire¹.

Dès lors, la question qui se pose alors est la prise en charge du volet formation et d'insertion des jeunes par les producteurs eux-mêmes à travers leurs organisations. Leur structuration, leurs potentiels leur permettent-elles de proposer des solutions efficaces face à la situation.

Cette offre devra concerner les jeunes déjà en activité dans les métiers de l'agriculture et qui sont héritiers de pratiques anciennes et évoluent souvent dans l'informel et qui ont besoin de se recycler en vue de moderniser leurs activités et de consolider donc leurs emplois grâce à la

¹ RGPHAE, ANSD 2013

formation continue. La formation initiale quant à elle se doit de préparer les jeunes qui sont généralement issus de l'enseignement général à acquérir les outils nécessaires à s'insérer dans la vie active (emplois ou auto emplois) et faire face avec compétences aux différentes situations professionnelles. Le dispositif public de formation s'inscrit dans le cadre de cursus bien établi avec des modalités d'entrée et de sortie réglementées. La loi d'orientation de la formation professionnelle et technique votée en 2015 en retrace les grandes lignes. Cette orientation va dans le sens d'une plus grande implication du secteur productif mais aussi la prise en charge de l'appui à l'insertion dans les différentes politiques mises en place.

Face à ce défi d'insertion de ces milliers de jeunes en âge d'activités de production, les organisations de producteurs essaient à travers divers programmes avec des partenaires d'offrir des solutions pour la professionnalisation des activités de leurs membres. Cependant cette offre est loin d'être structurée et représente des cas isolés de tentatives de réponses.

Cette présente étude se propose ainsi, au-delà de l'offre publique d'identifier les possibilités des organisations de prendre en charge une partie de cette demande. Pour cela plusieurs facteurs devront être étudiés :

- Une analyse des besoins en termes de formation
- Une caractérisation des potentiels demandeurs de formation
- Une analyse diagnostique du RESOPP comme cas étudié dans le cadre de présente étude
- Des recommandations pour la prise en charge de la demande de formation

1.2 Objectifs de la recherche

1.2.1 Objectif général

L'objectif général de l'étude est de montrer l'importance de la prise en charge de la demande des jeunes ruraux d'une part et de la capacité des organisations de producteurs à offrir ce service à leurs membres par la mise en place de différents mécanismes qui pourraient être proposés dans ce sens. Cet objectif général se déclinera en plusieurs sous points qui permettra de faciliter son traitement.

1.2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- Caractériser la demande de formation des jeunes ruraux
- Etudier la capacité des OP à prendre en charge cette demande

- Etudier la nature des solutions qui pourraient être mise en œuvre et leur faisabilité
- Donner des orientations et recommandations à explorer pour la prise en compte efficace de la demande de formation

1.3 Intérêt et pertinence du sujet

Aujourd'hui la problématique de la prise en compte des jeunes dans les différents dispositifs de formation se pose de manière accrue. En effet, compte tenu de leur effectif majoritaire et de plus en plus grandissant, il urge de mettre en œuvre des stratégies efficaces pour leur prise en charge. L'Etat reconnaît à travers la Loi d'Orientation AgroSylvoPastorale (LOASP), le droit des jeunes ruraux à bénéficier de formation adéquates en vue de l'obtention d'un métier dans le secteur rural d'une manière générale. Il prévoit de favoriser un dispositif de formation qui prend en charge ces besoins en question.

En plus, à l'heure où les problèmes de sécurité alimentaire se posent de manière alarmante particulièrement dans les pays en voie de développement, la promotion du secteur rural revêt une importance capitale. Ce secteur en plus d'assurer la sécurité alimentaire est un important pourvoyeur d'emplois et de revenus notamment pour les jeunes ruraux. L'insertion de ces derniers dans le tissu productif national permettra aussi de réduire fortement les inégalités et peut représenter un gage de stabilité sociale.

L'intérêt de la présente étude est donc bien camper. Il s'agit de prendre en compte l'enjeu fondamental que constitue les jeunes en milieu rural et de leur offrir une formation adaptée mais aussi de les appuyer à l'insertion ou à la professionnalisation des activités qu'ils menaient déjà au niveau de leurs exploitations familiales. La pertinence et l'originalité de l'étude reposent aussi sur le fait qu'elle se propose d'aborder le sujet sous l'angle de la prise en charge des jeunes par leurs propres organisations. Celles-ci s'appuieront sur un contexte marqué par la volonté affichée de l'Etat qui se justifie par les options clairement définies que traduisent la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR), la Loi d'Orientation AgroSylvoPastorale, les textes de lois de la décentralisation.

1.4 Hypothèses de recherche

Pour aborder notre étude, des postulats de départ seront posés pour éclairer sur les bases du travail qui sera effectué. Ces hypothèses seront ensuite soumises à l'analyse pour leur confirmation ou infirmation en fonction des résultats. Ainsi, nous posons comme hypothèse principale, l'affirmation suivante :

Hypothèse principale : Les Organisations de producteurs sont en mesure de prendre en charge efficacement la demande des jeunes producteurs en matière de formation.

Hypothèse 1 : Une bonne identification de la demande de formation facilite la prise en charge de la demande de formation des jeunes ;

Hypothèse 2 : Les organisations de producteurs ont les compétences et les ressources nécessaires pour prendre en charge la formation des jeunes ruraux ;

Hypothèse 3 : Les stratégies de réponse développées par les organisations de producteurs permettent de faire face efficacement à la demande de formation des jeunes producteurs.

1.5 Revue critique de la littérature

Le renforcement des capacités des acteurs dans quelque domaine que ce soit est aujourd'hui reconnu comme d'une importance capitale dans le processus de développement économique, social et même humain. Il est aujourd'hui démontré que la principale source de création de richesses réside dans le développement du capital humain par les savoirs et les compétences, davantage que dans les ressources matérielles. La compétitivité des entreprises et, au-delà, de celle des nations reposent fondamentalement sur les capacités à créer et à utiliser les connaissances. (Rapport national sur la Situation de l'éducation RNSE, 2016).

De nombreux théoriciens ont mené des travaux à ce sujet. Dans la théorie du capital humain développée par Becker en 1964, il ressort clairement que l'éducation est considérée comme un investissement qui accroît fortement la productivité. Cette théorie admet que l'acquisition de connaissances par le canal de la formation initiale comme celui de l'apprentissage ou de l'expérience, est parfaitement comparable à celui du capital traditionnel. Ainsi, l'éducation et la formation d'une manière générale constituent une conditionnalité pour atteindre les objectifs de développement et doivent être à la hauteur des attentes compte tenu des ressources financières, matérielles, humaines mises en œuvre par l'Etat et les familles.

Selon toujours cette théorie, les coûts engendrés directement ou indirectement (coûts directs, coûts d'opportunités) représentent l'essence même de la notion de « capital humain ». Cet investissement doit être entretenu et la formation doit être adaptée à son environnement pour assurer son efficacité et garder son « rendement ». Ce qui suppose un recyclage permanent du formé pour lui permettre de faire face quotidiennement aux multiples mutations en cours dans le contexte technique, technologique, social, culturel. Selon un article publié par l'Ecole

Nationale d'Economie Appliquée (ENEA) et le Centre National d'Etude Agronomique des Régions Chaudes (CNEARC)², le ménage agricole qui envoie son enfant à l'école, compte tenu de ses maigres revenus, fait un choix raisonné et fait une comparaison entre les ressources sacrifiées et les revenus futurs de l'enfant scolarisé. La réalité du marché du travail en milieu rural caractérisé par une difficulté réelle de trouver un emploi décent et rémunérateur pourrait donc expliquer en partie les réticences et les niveaux bas de taux de scolarisation et d'autant plus que la main d'œuvre est cruciale pendant certaines périodes de pointe. Cette analyse se propose d'établir donc une relation entre productivité agricole et combinaison des facteurs de production y compris le développement du capital humain. Pour cela l'approche méthodologique utilisée est le calcul de la rentabilité des systèmes de production et les pratiques des agriculteurs en matière d'éducation et de formation ce qui a permis de proposer des dispositifs appropriés au regard des besoins identifiés. Il pose la problématique de l'économie de la formation dans les systèmes actuels en termes de rentabilité. Cette approche prend donc en compte les caractéristiques de l'offre, qui en fonction de certains facteurs comme le coût, la qualité, la diversité font que certains ménages optent ou non pour la scolarisation.

Cheikh Moussa Diop, dans le cadre de son mémoire de fin d'études au Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)³ aborde le problème sous l'angle de l'équité et il évoque que 1,3 milliards d'enfants et d'adultes n'ont pas accès à l'éducation de base dans les pays en voie de développement. Le système favorise « les plus doués » au détriment de l'écrasante majorité qui est laissée à elle-même. Pour lui, il convient donc de rénover les systèmes de formation pour faire participer tous les citoyens sans exclusion au processus de développement national.

Dans la même logique, Dominique Bienaimé et Odile Paviet Salomon (1999)⁴ dans leur ouvrage traitant du sujet vont au-delà de cet aspect et proposent de passer d'une logique d'« insertion » à une logique d'« intégration » qu'elles jugent plus épanouissante. Pour elles, l'objectif final devra être d'aider chacun à trouver une solution durable en accord avec ses

² Atelier sur l'économie des dispositifs de formation agricole et rurale, Dakar, 27 – 29 novembre 2006, «Evaluer l'efficacité des dispositifs d'éducation et de formation du point de vue des agriculteurs : la prise en compte des activités et des revenus.» Par Isabelle Touzard, Dr. Ibrahima Hathie, Véronique Boussou, Khalid Belarbi

³ Cheikh Moussa Diop, La formation professionnelle, une solution à la déperdition scolaire : analyse de l'expérience du CNCPI, mémoire CESAG, 2004

⁴ Dominique Bienaimé, Odile Paviet Salomon, Ingénierie et qualité dans les formations d'insertion, un outil d'intégration au service des demandeurs d'emploi, Edition Défi-formation, l'Harmattan, 1999

compétences, son potentiel, mais également son développement personnel dans le cadre d'un projet plus global que le simple projet professionnel. Pour cela, les systèmes de formation actuels doivent être analysés en profondeur et adaptés en fonction du contexte.

Dans le cas de la formation professionnelle agricole, prendre en compte cette notion d'efficacité, c'est revoir en profondeur le système traditionnel de formation des jeunes appelés à servir dans les métiers du conseil, et celle des producteurs qui doivent être la base d'une refondation de l'agriculture. Pierre Debouvry dans sa revue thématique « Agridoc » en 2002, soutient que le développement des ressources humaines en milieu rural n'a pas été une préoccupation dans l'élaboration des politiques : « Objet de servitudes puis de développement hier le paysan est aujourd'hui devenu un objet d'études, de participation et enfin de la lutte antimondialisation. ». Pour lui, le moment est venu de solutionner la question de l'alphabétisation et de la formation professionnelle agricole de tous les agriculteurs pour qu'ils deviennent protagonistes de leur propre développement. Il déplore des insuffisances notées dans le dispositif de formation agricole et rurale qui pêche dans l'identification des besoins et l'intégration des enseignements dans un contexte socio-économique, pour lui l'option qui devrait primée est donc celle d'une logique d'ingénierie.

La question de l'insertion pose le problème de l'efficacité externe du système, c'est-à-dire sa capacité à mettre sur le marché des « produits » capables d'intégrer le milieu professionnel grâce à l'emploi ou l'auto emploi. Cela jouera un rôle bénéfique sur l'économie et il est confirmé une relation entre niveau d'instruction et de formation et la productivité agricole. En effet, les travaux de Psacharopoulos en 1984 montrent le rôle positif de l'éducation dans le processus de croissance économique. Une hausse de 10% du niveau moyen d'éducation de la population active a engendré seulement 0,3% de croissance additionnelle en Afrique subsaharienne contre 1,7% en Amérique latine et 1,3% en Asie de l'est. Cette différence s'explique par le fait que pour atteindre un degré significatif de croissance, les investissements doivent atteindre un certain niveau ; or en Afrique, dans un contexte de raréfaction généralisée des ressources et des priorités accrues dans d'autres secteurs vulnérables, ce seuil n'est pas atteint. Par ailleurs, la plupart des chefs de ménage sont analphabètes et l'éducation concerne plus les jeunes, et ces derniers n'ont pas un avis prépondérant dans les prises de décision au sein de la famille.

Cette analyse sous l'angle macroéconomique peut aussi se faire à l'échelle de l'exploitation agricole. Une étude basée sur des données de 37 enquêtes montre qu'en moyenne, « les

agriculteurs ayant fréquenté pendant quatre années l'école primaire ont une productivité supérieure de 7,4% à celle de leurs homologues qui n'ont pas fréquenté l'école primaire » (Orivel, 2001). Cependant ces analyses souffrent de quelques manquements liés à la faiblesse quantitative et qualitative des données utilisées et ne peuvent justifier valablement les variations liées au développement du capital humain, du fait que l'école n'est pas le seul canal d'acquisition de compétences. D'autres traitent la question sous l'angle d'une implication des collectivités locales, c'est le cas de Yessoh Yessoh Siméon ⁵ qui a fait une analyse des différentes causes d'échec des politiques d'insertion à un niveau décentralisé.

Outre ces différentes approches qui traitent de la question de la formation et de l'insertion des jeunes sous l'angle économique, social, humain, nous nous proposons de traiter le sujet sous l'aspect « technique » et « humain ». Cela revient à montrer, d'une part l'importance à faire un diagnostic de la capacité d'accueil du dispositif et de son offre en termes de qualité garante d'une insertion. D'autre part, par la prise en compte des cohortes de jeunes en amont du dispositif de formation agricole qui constituent un véritable poids démographique et social, et d'autant plus que l'éducation est un droit reconnu au Sénégal.

⁵ Yessoh Yessoh Siméon, La problématique de la mise en œuvre des politiques d'insertion professionnelle des jeunes dans le district d'Abidjan, le cas de la Commune de Treichville, Mémoire CESAG, 2004

CHAPITRE 2 : CADRE METHODOLOGIQUE

2.1 Cadre d'étude

Dans cette partie, nous présenterons le contexte global de l'étude avec toutes les potentialités sur lesquelles pourraient s'appuyer le développement d'un dispositif de formation en faveur des jeunes. Cette présentation permettra d'avoir une idée précise des différents secteurs surtout ceux qui peuvent être exploités pour la satisfaction des besoins en emplois. C'est ainsi que nous présenterons tour à tour les contextes agro écologique, démographique, socio-économique.

Ce cadre représente la description du milieu de déroulement de l'étude, il s'agit des zones d'intervention du RESOPP qui couvre 8 régions du Sénégal (Thiès, Saint Louis, Kaolack, Fatick, Tambacounda, Kaffrine, Louga, Sédhiou). Ces localités concernent toutes les zones agroécologiques du Sénégal et sont représentatives de toutes les situations agricoles, démographiques et socio-économiques du Sénégal. La figure suivante matérialise ces différentes zones.



Figure 1 : les zones agro écologiques d'intervention du RESOPP

2.1.1 Contexte agroécologique

Le contexte agroécologique est caractérisé par un climat de type tropical caractérisé par deux saisons :

- une saison sèche qui s'étend de novembre à juin ;
- une saison des pluies de juillet à octobre caractérisée par de fortes activités agricoles.

La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient croissant du Nord au Sud du pays. Elle passe en moyenne de 300 mm au Nord semi-désertique à 1200 mm au Sud, avec des variations d'une année à l'autre.

Le réseau hydrographique national est constitué de quatre fleuves et leurs affluents auxquels s'ajoutent quelques cours d'eau temporaires : il s'agit du fleuve Sénégal, du fleuve Gambie, du fleuve Sine Saloum et du fleuve Casamance. La construction de barrages sur ces cours d'eau tels que le barrage de Diama, de Manantaly et celui du bassin de l'Anambé contribue significativement au développement de l'agriculture irriguée.

Les spéculations cultivées sont réparties en trois catégories : les cultures vivrières, les cultures industrielles et les cultures horticoles qui occupent respectivement 61, 36 et 3% des surfaces cultivées entre 2000 et 2007 (DAPS, 2007). La majeure partie des terres cultivables est occupée par l'arachide et le mil/sorgho. S'agissant des filières horticoles, elles offrent des opportunités intéressantes au niveau local et international. Les cultures horticoles comportent les cultures maraîchères, les cultures ornementales et les cultures fruitières. L'agriculture sénégalaise est dominée par les exploitations de type familial qui représentent 95 % des exploitations agricoles.

2.1.2 Contexte démographique

La population du Sénégal a été estimée 13 508 715 habitants au cours du Recensement Général de la Population (RGPHAE) de 2013, (ANSD, 2013)

La population est inégalement répartie dans l'espace, elle est plus concentrée à l'Ouest et au Centre du pays au détriment de l'Est et du Nord. La densité est passée de 50 habitants/ km² en 2002 à 60 en 2008 et elle est plus marquée à Dakar que tous les autres villes du Sénégal avec 5 735 habitants/ km². On note par ailleurs une urbanisation rapide de la population. En effet,

entre 1955 et 2000⁶, celle-ci à doubler du fait de l'exode rural et du reclassement de certaines localités.

La région de Tambacounda, qui représente la région la plus vaste du pays (21,5% de la superficie du pays), ne compte que 5,0% de la population du Sénégal, soit une densité de 16 habitants au km².

Les migrations internes et externes restent encore des données présentes et concernent surtout les jeunes en quête d'horizons plus cléments. Le phénomène des migrations internes (entre localités du pays) est favorisé par un développement déséquilibré entre les différentes zones du territoire et a un impact réel sur la répartition spatiale des populations qui se fait au détriment des milieux ruraux en faveur de ceux urbains. Les migrations externes (internationales) sont favorisées quant à elles par un contexte international marqué par la mondialisation de l'économie ; elles n'ont pas un impact significatif sur l'effectif de la population mais jouent un rôle important dans la vie économique des familles grâce à des transferts qui sont estimés à plusieurs milliards.

On assiste donc d'une manière générale à une augmentation de plus en plus importante de la population du fait de plusieurs facteurs dont un fort taux de croissance ; les migrations contribuent à une recomposition spatiale qui favorise certaines zones au détriment d'autres du fait de considérations de nature diverse. Elle est aussi caractérisée par sa jeunesse qui aspire à des conditions de vie meilleure et qui sont demandeurs d'emploi malgré son bas niveau scolaire.

2.1.3 Contexte socio-économique

Une brève analyse historique du contexte économique montre que durant les années 60, la croissance du PIB (2,2%) a été assez lente pour ensuite s'améliorer entre 1970 et 1979. En 1980 a débuté la première phase des ajustements structurels avec un PIB qui a augmenté de 1,8% par an. Après l'avènement de la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994, on assiste à une véritable relance de la croissance économique. Ces résultats sont obtenus dans un contexte de réduction des déficits chroniques des finances publiques et de la balance des paiements courants et de maîtrise de l'inflation. Selon le DSRP, la croissance s'est maintenue sur une

⁶ Jacques Faye et al. Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal, Rapport final de la première phase, janvier 2007, ASPRODEB /Banque Mondiale,

penne positive avec une moyenne annuelle d'environ 5% (6,7% en 2003 après le ralentissement de 2002, 5,6% en 2004 et 5,5% en 2005).

La campagne agricole 2012 a été marquée par la reprise de la croissance dans le secteur agricole. En effet, la valeur ajoutée à prix constants de la branche « agriculture vivrière » a enregistré une progression de 17,5% par rapport à 2011, pour s'établir à 401,6 milliards de FCFA en 2012. La valeur ajoutée de l' « agriculture industrielle et d'exportation » s'est accrue de 17,9% en 2012 par rapport à l'année précédente pour atteindre 112,3 milliards de FCFA. La contribution de l'agriculture (agriculture vivrière et agriculture industrielle et d'exportation) au PIB s'est accrue de 1,3 point passant de 5,9% en 2011 à 7,2% en 2012 (ANSD, 2012).

Malgré la forte baisse des spéculations céréalières et des cultures industrielles, la valeur ajoutée agricole a été marquée par une légère hausse (0,3%) en 2013 en liaison avec la croissance vigoureuse des activités de productions horticoles. La valeur ajoutée (en volume) de la branche « agriculture vivrière » a enregistré une progression de 1,0% tandis que celle de l' « agriculture industrielle » a fléchi de 1,3%. S'agissant de la part de l'agriculture (agriculture vivrière et agriculture industrielle et d'exportation) dans le PIB, elle a reculé de 0,3 point, passant de 7,1% en 2012 à 6,8% en 2013. (ANSD, 2013).

Le tableau suivant montre la répartition des cultures en fonction des superficies emblavées pour les campagnes 2012/2013 et 2011/2012 et la moyennes des 5 dernières années

Tableau 1 : Superficies emblavées des principales cultures Sénégal

Culture	2012/2013	2011/2012	Moyenne des 5 dernières années
Céréales	1 226 823	1 136 916	1354 919
Arachide	708 956	865 770	912 895
Niébé	129 206	94 530	195 484
Manioc	23 600	20 672	50 308
Pastèque	16 582	13 940	17 955
Coton	33 694	26 643	30 529
Sésame	11 319	8 295	23 355
Autres	10 380	16 233	15 016
TOTAL	2 160 560	2 182 963	2 604 478

Concernant le secteur de l'emploi, les réformes économiques l'ont beaucoup affecté aussi bien dans le secteur public que privé. Parallèlement, on assiste à une forte croissance de la population active exacerbée par l'exode rural et la demande d'emploi dépasse l'offre dans le

secteur formel. Un recensement général des demandeurs d'emploi a permis d'immatriculer 157.000 personnes avec une forte concentration dans les zones urbaines. Aujourd'hui, le marché du travail connaît une demande additionnelle de 100.000 nouveaux demandeurs d'emplois qui se caractérisent par leur jeunesse et leur absence de qualification professionnelle et dont la plupart n'a pas dépassé le cycle primaire.

Le taux de chômage des personnes âgées de 15 ans ou plus est évalué à 12,5% au deuxième trimestre 2017. Durant cette période, le taux chômage ne varie presque pas selon le milieu de résidence. Par contre, selon le sexe, il affecte davantage les femmes (17,8%) que les hommes (8,1%). (Ansd.sn, consulté le 16/12/2017).

Le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage est estimé à 31,5% au Sénégal, soit 42,4% chez les femmes et 23,4% chez les hommes. Selon le milieu de résidence, le taux combiné (sous-emploi et taux de chômage) est plus important en milieu rural (26,2%) comparativement aux autres centres urbains (37,4%) et dans la zone urbaine de Dakar (36,0%). (ENES, 2015)

Le secteur primaire emploie 60% de la population active et participe pour une bonne part au PIB. Il se caractérise par une forte dépendance aux aléas climatiques et un faible niveau d'investissement qui plombent sa productivité. Sa croissance demeure donc faible et selon le DSRP, il est de 6,8 en 2006, contre 9,4% en 2005. L'offre alimentaire est insuffisante au regard de la demande et place le pays dans une situation de vulnérabilité et de dépendance.

Le secteur secondaire connaît quant à lui une récession du fait des hausses du prix du pétrole et la croissance en 2006 est en baisse de 0,9% par rapport à 2005 (DSRP). Il emploie environ 420.000 personnes dont une grande partie évolue dans le secteur informel alors que les activités de service connaissent actuellement un développement fulgurant et utilisent 727 000 personnes.

Un diagnostic du système éducatif montre une série de problèmes liée notamment à l'accès et à la qualité de l'éducation, à l'organisation, à l'équipement et à la maintenance. Cependant les ressources budgétaires ne cessent d'augmenter d'année en année. En effet selon toujours le DSRP, celles-ci sont passées de 32% en 2002 à 40% en 2005. Durant la période 2009-2014 le contexte macroéconomique est globalement favorable au financement de l'éducation, connaissant une croissance annuelle de 3,6%. (RNSE, 2016). Cela marque une nette volonté politique des autorités de faire du développement du système éducatif une priorité absolue et qui demeure selon eux un axe central de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Cet

investissement a permis d'augmenter le nombre d'enseignants, d'écoles, de collèges et de lycées de proximité surtout en milieu rural.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est le rapport entre le nombre d'élèves inscrit dans un niveau d'enseignement et la population scolarisable de ce niveau, pour une année scolaire donnée. Un TBS élevé signifie une forte scolarisation de ce niveau. Dans l'élémentaire il est en progression et est passé de 69,4% en 2001 à 82,5% en 2005, en 2008, il est de 90,1%. Dans le moyen, il est passé de 32% en 2007 à 39,2% en 2008. Cependant il existe une disparité en fonction des différentes régions du pays. On note aussi un fort taux d'abandon et d'échec dû à de multiples facteurs sociaux ou économiques.

En matière de formation professionnelle, la répartition des individus âgés d'au moins 6 ans indique que neuf individus sur dix n'ont pas reçu de formation (89,5%). Les femmes (92,5%) sont globalement plus défavorisées que les hommes (86,3%). (ANSD, 2015). Ainsi, le tableau suivant montre la répartition sur la situation de la formation professionnelle en fonction du sexe, du milieu de résidence et du groupe d'âge.

Tableau 2: Répartition de la population des 6 ans et plus par sexe, milieu de résidence et groupes d'âges (ANSD, 2013).

Rubriques	Formation professionnelle		
	Aucune	Formation formelle	Formation informelle
SEXE			
Masculin	86,3	7,7	6,0
Féminin	92,5	5,2	2,3
MILIEU DE RESIDENCE			
Urbain	82,7	10,8	6,5
Rural	95,4	2,5	2,0
GROUPES D'AGE			
6 -14	95,1	3,8	1,0
15 -59	86,9	7,5	5,6
60 et plus	89,9	6,6	3,5
Total	89,5	6,4	4,1

Ce tableau montre la faiblesse de la formation professionnelle surtout pour la population en âge de travailler (15 -59 ans). 86,9% de cette tranche n'a reçu aucune formation professionnelle. Cette situation s'accroît en milieu rural où le taux est de 95,4%.

La pauvreté est présente tant en milieu urbain que rural et a une incidence réelle sur la qualité de vie des populations. Selon les résultats de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II), son incidence reste élevée même si elle a baissé de façon significative dans la période 1994 -2002. En effet, les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté sont estimées à 67,9% en 1995 et à 57,1 en 2002 soit une réduction de 16% en termes relatifs. La stratégie de réduction de la pauvreté repose sur une croissance soutenue. La majorité des pauvres sont localisés en milieu rural et dépendent de facteurs de production réduits.

2.2 Délimitation du champ d'étude

Notre champ d'étude concerne la thématique générale de formation et professionnelle en particulier. Il représente un sujet qui intéresse plusieurs acteurs notamment publics et privés. La question est centrale d'autant plus que l'Etat du Sénégal en fait une priorité qui est affirmée dans le cadre de la loi d'orientation de la formation professionnelle et technique. Cette dernière fait ressortir le fait que l'Etat a pris conscience que la recherche du développement économique passe d'abord par un capital humain avec de solides compétences et qualifications professionnelles. Le secteur privé aussi à travers les ONG, les organisations de producteurs en font aussi leur cheval de bataille et développe des actions de formation pour les producteurs et leurs personnel. Aujourd'hui, les acteurs quel que soit leur niveau d'intervention reconnaissent la formation comme pilier essentiel de toute action de développement. Cependant, la question de la formation est intimement liée à celle de l'insertion. En effet, le but de toute action de formation est de développer des compétences permettant à l'individu d'exercer un métier. Nous traitons donc la question de l'insertion pour montrer le lien avec les formations et les modalités qui peuvent la faciliter.

2.3 Méthode de recherche

La méthode de recherche qui est adoptée est basée sur la logique de vérification des hypothèses de départ qui ont été posées comme postulat. La démarche qui guidera le raisonnement sera ancrée sur cet objectif. Ainsi, plusieurs questions de recherche ont été formulées de manière spécifique. Leur vérification ou non permettra de répondre avec des arguments vérifiés à la question centrale de recherche.

Le recueil des données a constitué une partie importante de la présente étude. Elle s'est effectuée tout au long de celle-ci. Elle a consisté à collecter toutes les informations pertinentes par rapport au plan de recherche qui a été établi. Ces données ont été obtenues à travers les outils de collecte dont la recherche bibliographique, un questionnaire pour recueillir des informations pertinentes auprès des jeunes qui peuvent être intéressés par la formation, des entretiens avec les leaders des organisations de producteurs pour avoir leurs avis concernant la question, mais aussi l'observation des pratiques.

2.4 Les outils de collecte

Les outils de collecte sont constitués par l'ensemble des moyens utilisés pour avoir les informations nécessaires à notre analyse. Ils ont été choisis de manière variée pour avoir les informations quantitatives mais aussi qualitatives sur la formation.

2.4.1 Recherche documentaire

La recherche documentaire a constitué une partie importante de la présente étude. Elle consiste, dans un premier temps, à collecter et exploiter des documents : études antérieures, articles, ouvrages, rapports...), ainsi que toutes autres informations relatives au sujet via notamment Internet et différentes organisations. Cette phase nous a permis de nous faire une idée assez précise du champ d'étude qui est envisagé, de savoir l'état d'avancement sur la question et de nous positionner par rapport aux différentes réflexions menées. La recherche documentaire a permis de faire une revue critique de la littérature.

2.4.2 Le questionnaire

Le questionnaire a été utilisé comme moyen de collecte des informations en vue de leur analyse. Ce questionnaire a été conçu et administré aux jeunes des différentes coopératives du RESOPP en vue de leur caractérisation mais aussi pour recueillir leurs opinions par rapport à la formation. Ainsi, le questionnaire a comporté deux parties, une partie pour caractériser les potentiels bénéficiaires et une partie pour le recueil des besoins et les différentes intentions ou intérêt d'intégrer une formation professionnelle dans leurs domaines d'activités (cf. annexe 1).

2.4.3 Le guide d'entretien

Le guide d'entretien a concerné les élus du RESOPP à savoir les présidents des Conseils d'Administration, des Conseils de surveillance, les coopérateurs membres. Ce guide a permis de recueillir des informations plutôt qualitatives. Ces informations concernent surtout l'avis des différents acteurs d'un dispositif de formation professionnel piloté par les organisations de producteurs. Ainsi, les leaders des OP ont été concernés, les potentiels bénéficiaires des actions

de formation, les membres du RESOPP qui pourraient être concernés par les actions de formation qui pourraient être développées.

2.5 L'échantillonnage

Un échantillonnage a été effectué pour recueillir des informations sur les jeunes et avoir leur avis sur leur participation à la mise en œuvre d'actions de formation par le RESOPP. C'est un échantillonnage stratifié qui a été effectué. Il consiste à choisir tous les enquêtés sur une portion avec des caractéristiques appelés sous population. Cette méthode d'échantillonnage a été jugée utile d'autant plus que la thématique concerne exclusivement les jeunes. La stratification est un processus consistant à diviser la population général (dans ce cas précis les ruraux) en sous-groupe homogène (strate) avant échantillonnage. Ainsi, le critère âge a été choisis pour la subdivision. En plus, tous les jeunes choisis sont membres des coopératives et ont le niveau minimum de CM2.

2.6 Exploitation et traitement des données

Après collecte des données, la phase qui a suivi est celle de l'exploitation pour l'analyse. Un traitement des données a été effectué pour ressortir des critères pertinents pour l'analyse. C'est ainsi que concernant les enquêtes menées, ils ont concerné dans un premier temps la caractérisation des jeunes pour renforcer notre connaissance des potentiels bénéficiaires à savoir leur tranche d'âge, sexe, leurs activités... Dans un autre plan, l'enquête a concerné les opinions, les futurs bénéficiaires des formations sont-ils disposé à intégrer une formation, sont-ils prêts à la financer eux-mêmes entre autres.

D'autre part, l'analyse a concerné aussi le diagnostic institutionnel du RESOPP en tant qu'organisation pouvant être opératrice de formation. Son potentiel, son organisation, sa stratégie sont-elles en mesure de répondre efficacement à cette demande. L'analyse a porté sur sa stratégie de formation.

L'analyse concerne aussi l'environnement institutionnel, juridique, économique, social pour mesurer leur influence favorable ou défavorable à la mise en place d'institutions privées de formation des jeunes ruraux.

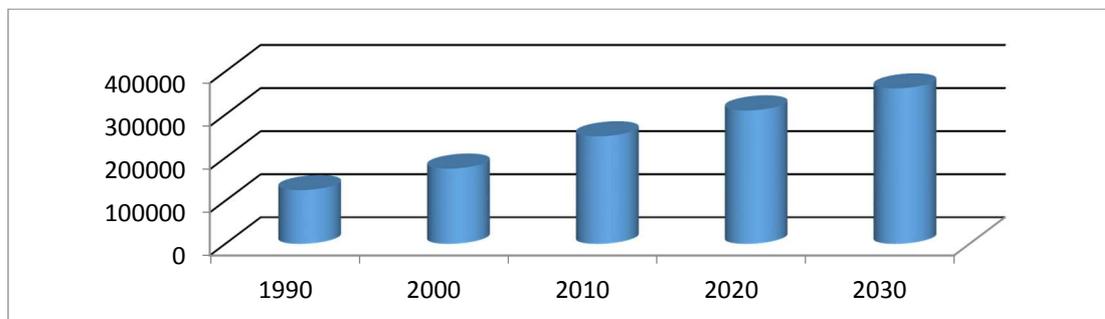
DEUXIEME PARTIE : LE CADRE CONTEXTUEL ET ORGANISATIONNEL

CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE GENERAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1.1 Caractéristique et évolution de la demande de formation et d’insertion agricole

Au Sénégal, la population est essentiellement agricole, même si le développement des villes reste très important. La population urbaine est représentée par les résidents des localités qui sont érigées en commune de plein exercice. La plupart des communes ont cependant l’agriculture au sens large, ou la pêche comme activités essentielles, ce qui leur vaut le nom de communes rurales. Si on considère donc l’activité, on note qu’une bonne frange de la population reste agricole. Une attention particulière devrait être accordée par les politiques au milieu rural car des études menées montrent que la pauvreté y est beaucoup plus présente avec ses multiples conséquences : chômage plus particulièrement celui des jeunes, diminution des revenus, analphabétisme. L’indice de pauvreté est de 57,5% en milieu rural contre 43,3% dans les zones urbaines et de 48,5% pour le niveau national.

Des efforts doivent être faits à plusieurs niveaux pour réduire la pauvreté en milieu rural. Cela passera par la définition de politiques incitatives pour favoriser la génération de revenus pour la satisfaction des besoins de populations. Des mesures doivent être prises à plusieurs niveaux pour favoriser un climat favorable au développement des activités en milieu rural. Un des axes de cette intervention pourrait être de promouvoir la formation des ruraux.



Graphique 1 : Evolution des populations à insérer (World Population Project Edition 1994/1995, Banque Mondiale)

D’autres part, chaque année des cohortes de plus en plus grandissant viennent sur le marché de l’emploi et doivent être insérer dans le tissu productif. Selon une étude de la Banque Mondiale, elles vont avoisiner les 300 000 en 2020 et représentent un défi majeur pour leur insertion.

1.2 Généralités sur la formation professionnelle

Au Sénégal, la formation professionnelle est sous la tutelle du Ministère de plein exercice de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat. Ce qui n'a pas été toujours le cas puisque que la Direction de la formation professionnelle a changé plus de sept fois de tutelle en trente ans, preuve de son instabilité. Sa mission a historiquement oscillé entre son rôle de résorption de l'échec scolaire et la réponse à une demande économique. Dans tous les cas, les enjeux liés aux activités de ce Département sont d'une importance capitale et sont clairement identifiés dans le cadre du Document de Politique sectoriel de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Ils sont :

- d'ordre politique : Avec l'avènement de l'alternance intervenue en 2000, l'Etat du Sénégal a jeté les bases d'une nouvelle vision des stratégies de développement. Cette vision s'inscrit dans une démarche de rupture et accorde une place de choix dans le renforcement du capital humain confirmée par la Constitution de 2001. La formation professionnelle est donc portée au rang de priorité et une batterie de mesures législatives a été prise dans le cadre d'une réforme du secteur notamment la loi d'orientation sur la formation professionnelle et technique de 2015.

- d'ordre économique : l'une des missions de la formation professionnelle est de former les acteurs de secteurs porteurs de croissance comme ceux primaire et secondaire. Au Sénégal le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie) assure différentes fonctions tant au niveau économique que social. Il concerne 60% de la population même si sa participation au PIB reste encore faible du fait de plusieurs contraintes d'ordre structurel et conjoncturel. Le secteur secondaire soutenu par un sous-secteur informel et artisanal est appelé à jouer de son côté un rôle de premier plan, il contribue à hauteur de 30% au PIB. Or, une des principales contraintes décelées dans ces domaines d'activités est un manque de qualification des ressources humaines qui est un frein à sa modernisation. Les petites et moyennes entreprises ont besoin pour se développer, de s'adapter en prenant en compte les réalités du contexte propre, mais aussi celui national et international.

- d'ordre social : la population active du Sénégal est très jeune : 56% des demandeurs d'emploi ont moins de 35 ans. Cependant la majorité d'entre eux n'a pas de qualification professionnelle et de ce fait rencontrent beaucoup de difficultés à trouver un emploi. Leur intégration pose un problème de justice sociale car ils doivent contribuer à la construction de la nation et se réaliser personnellement et aspirer à des conditions de vie décente.

Les finalités assignées au sous-secteur peuvent se résumer par la promotion de la création et la modernisation des entreprises, l'attraction des investisseurs, la modernisation de l'agriculture, l'évolution des entreprises artisanales, l'amélioration des pratiques dans le secteur informel.

Une réforme du sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a été initiée par l'Etat du Sénégal et pour une assise institutionnelle forte et efficace, le décret N°2006-1280 du 23 novembre 2006 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METP) a été mis en place. L'objectif général de la réforme est l'accroissement du taux de qualification professionnelle et technique au sein de la population. Cinq points sont maintenus pour servir de repères à savoir une nouvelle orientation, des missions élargies, un champ d'actions élargi à l'apprentissage, un nouveau mode de gestion et de pilotage du système, de nouvelles modalités pédagogiques, une nouvelle organisation avec 3 niveaux de qualification sous la responsabilité du ministère. Les implications d'une telle réforme seront matérialisées par un nouveau mode gestion et de pilotage basé sur l'ouverture, le partenariat, le développement de nouvelles méthodes et modalités d'enseignement, d'apprentissage comme l'approche par compétences ou la formation par alternance.

Ainsi, du point de vue opérationnel, les objectifs assignés à la formation professionnelle sont de mettre sur le marché du travail une main d'œuvre adaptée pour les besoins du secteur productif et de service par l'accroissement du taux de qualification au sein de la population, de promouvoir l'employabilité et la créativité chez les jeunes, mettre en œuvre une nouvelle approche dans les structures d'enseignement et impliquer tous les acteurs.

Plusieurs contraintes sont notées dans le secteur à savoir l'instabilité de la tutelle, l'insuffisance des moyens, le déficit de formateurs entre autres.

Le secteur privé contribue pour sa part à une offre de formation en complément du dispositif public. Ces centres privés opèrent dans divers secteurs et essaient de répondre à une demande formulée par les familles et exigée par le contexte économique du moment.

Grâce au partenariat financier et technique, le Ministère est en train de mettre en œuvre plusieurs projets et programmes qui concernent plusieurs aspects de la formation professionnelle dont : le projet Education Pour l'Emploi (EPE), avec l'appui de l'Association des Collèges Communautaire du Canada (ACCC) et le financement de l'Agence Canadienne pour le Développement Intégré (ACDI), le projet pour l'Apprentissage et l'Ouverture du système de formation professionnelle (PAO/SFP), le Projet pour la Qualification des

Ressources Humaines (PQRH), la Formation Professionnelle Féminine (FORPROFEM), le Programme d’alphabétisation et d’apprentissage de métiers (PALAM), le Pilotage Accès sur les Résultats pour une Adéquation Formation-Emploi (PARAFE).

Il existe aussi le programme SEN/028 qui s’aligne totalement sur la stratégie du ministère en charge de la Formation professionnelle et technique (FPT) et poursuit l’objectif spécifique de contribuer au développement d’une formation professionnelle et technique de qualité, équitablement accessible aux filles et aux garçons et répondant aux besoins du développement économique et social.

Dans le cadre de la formation agricole et rurale, le Ministère contribue par le biais des Centres d’Enseignement Technique Féminin et des lycées techniques agricoles qui sont sous sa tutelle. Il n’est pas le seul prestataire car d’autres Ministères comme celui de l’Agriculture, de l’Élevage, des Eaux et Forêts ont en charge des centres de formation destinés aux jeunes.

Le financement de la formation des producteurs est assuré dans le cadre du Ministère par l’Office Nationale de la Formation Professionnelle (ONFP) et le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT), qui financent et exécutent des projets de formation dans plusieurs domaines du secteur agricole et rural.

D’une manière générale, la formation professionnelle et technique a pour objectifs :

- d’assurer l’acquisition de compétences en vue de la résolution de problèmes d’ordre technologique et social ou de l’exercice d’une profession ou d’un métier ;
- de mettre sur le marché du travail des ressources humaines qualifiées en réponse aux besoins de l’économie ;
- d’accroître le taux et le niveau de qualification professionnelle et technique au sein des populations
- de faciliter l’accès à des programmes d’enseignement et de formation de qualité ;
- d’établir, entre les différentes filières et entre les divers niveaux et paliers de qualification, des passerelles permettant les réorientations et la promotion sociale.

1.3 Le cadre institutionnel et juridique

En 2004, la loi d’orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP), est votée pour servir de cadre de référence aux stratégies, programmes ou projets du secteur agro-sylvo-pastorale. Elle prend en

compte les orientations de la SNFAR et les traduit en articles. Notamment l'article 63 qui fait de la formation un droit pour tous les agriculteurs. En 2007, le processus d'élaboration des décrets d'application de la LOASP est enclenché avec le Bureau de la Formation Professionnelle Agricole (BFPA) comme chef de file du groupe thématique « *Renforcement des Capacités des Acteurs du Monde Rural* ».

D'autre part, le contexte juridique et organisationnel est favorable pour la promotion de ressources humaines de qualité. Les politiques publiques dans le domaine de la formation agricole et rurale s'inscrivent dans cette perspective et représentent un atout certain. Il s'agit :

- Programme Sénégal Emergent (PSE) qui traduit une vision du développement économique et sociale à l'horizon 2035 ;
- Programme de Renforcement et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui promeut des réformes permettant de renforcer et d'accroître les performances des exploitations agricoles familiales en les faisant bénéficier des innovations technologiques et commerciales de l'agrobusiness pour assurer l'autosuffisance alimentaire et le développement de filières ;
- La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale N° 2004-16 du 25 mai 2004, qui dans ses mesures d'accompagnement reconnaît la formation initiale et continue aux personnes exerçant le métier d'agriculture comme un droit et qui se matérialise à travers la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale dans laquelle il est prévu d'accompagner les organisations professionnelles dans la mise en place de centre de formation des jeunes ruraux ;
- La Loi N° 83-07 du 28 janvier 1983 portant Statut Général des Coopératives, pour qui les coopératives ont parmi leurs objectifs assignés, l'élévation du niveau d'éducation, de formation, de « savoir-faire » des membres dans la gestion de leurs entreprises, métiers ou exploitations.
- La loi OHADA sur les coopératives qui fixe leurs principes universels et les modalités de leurs fonctionnements et qui représente un cadre sous régional d'harmonisation des pratiques.

1.4 Clarification conceptuelle

Pour assurer d'avoir la même compréhension des termes qui seront utilisés tout au long de ce travail, il s'avère nécessaire de procéder à une clarification conceptuelle.

Insertion : C'est le processus par lequel, on entre dans le tissu productif soit en intégrant des entreprises formelles déjà existantes soit par le biais de l'auto emploi.

Demande de formation : La demande de formation est l'expression d'un souhait ou de résultats attendus, exprimés par les acteurs de la vie sociale et économique, vis à vis du système éducatif et de formation. Elle résulte des conditions objectives, économiques et sociales, que vivent les acteurs, et des représentations qu'ils ont de ces conditions d'une part, et de l'offre éducative et de formation d'autre part. (Normes AFNOR de la formation professionnelle)

Besoin de formation : Ecart susceptible d'être réduit par la formation entre les compétences d'un individu ou d'un groupe à un moment donné et celles attendues.

Formation professionnelle : Les formations professionnelles qualifiantes jouent sur les compétences mais ne procurent pas de titre officiel. Il s'agit de stages d'actualisation des connaissances, de formations générales à caractère culturel, de formations ou préformations professionnelles (de moyenne et longue durée) ou de perfectionnement professionnel (de courte durée).

Offre de formation : Elle est constituée par toutes les opportunités offertes par les structures de formation à un public qui peuvent potentiellement les intégrer. Ces offres sont souvent conçues sur la base d'une demande.

Jeunes : Tranche de la population dont l'âge est compris entre 18 et 35 ans

Métiers : Caractéristiques techniques (utilisation d'une matière première, d'outils de travail particuliers...) et/ou sociales (contenus de formation déterminés, représentations sociales...) communes qu'elles présentent. L'exercice de ces activités nécessite un corpus cohérent de savoirs, savoir-faire et savoir-être faisant appel à un ou plusieurs domaines spécialisés de connaissances.

Qualification professionnelle : capacité d'exercer un métier ou à occuper un poste déterminé.

Organisations de producteurs : Personne morale qui produit des biens ou assure des services au profit de ses membres

Coopératives ou société coopérative : La société coopérative est un groupement autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs.

La société coopérative peut, en plus de ses coopérateurs qui en sont les principaux usagers, traiter avec des usagers non coopérateurs dans les limites que fixent les statuts. (Acte uniforme OHADA, Lomé 2010)

CHAPITRE 2 : PRESENTATION DU RESOPP

2.1 Historique

Le RESOPP (Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal) est une Union de coopératives créée en 2002, reconnue en 2007 en tant que telle par le Ministère de l'Agriculture du Sénégal. Le RESOPP est composé de 36 unités dont 9 coopératives mères réparties dans huit régions du Sénégal (Thiès, Louga, Saint Louis, Sédhiou, Kaolack, Fatick, Kaffrine, Tambacounda).

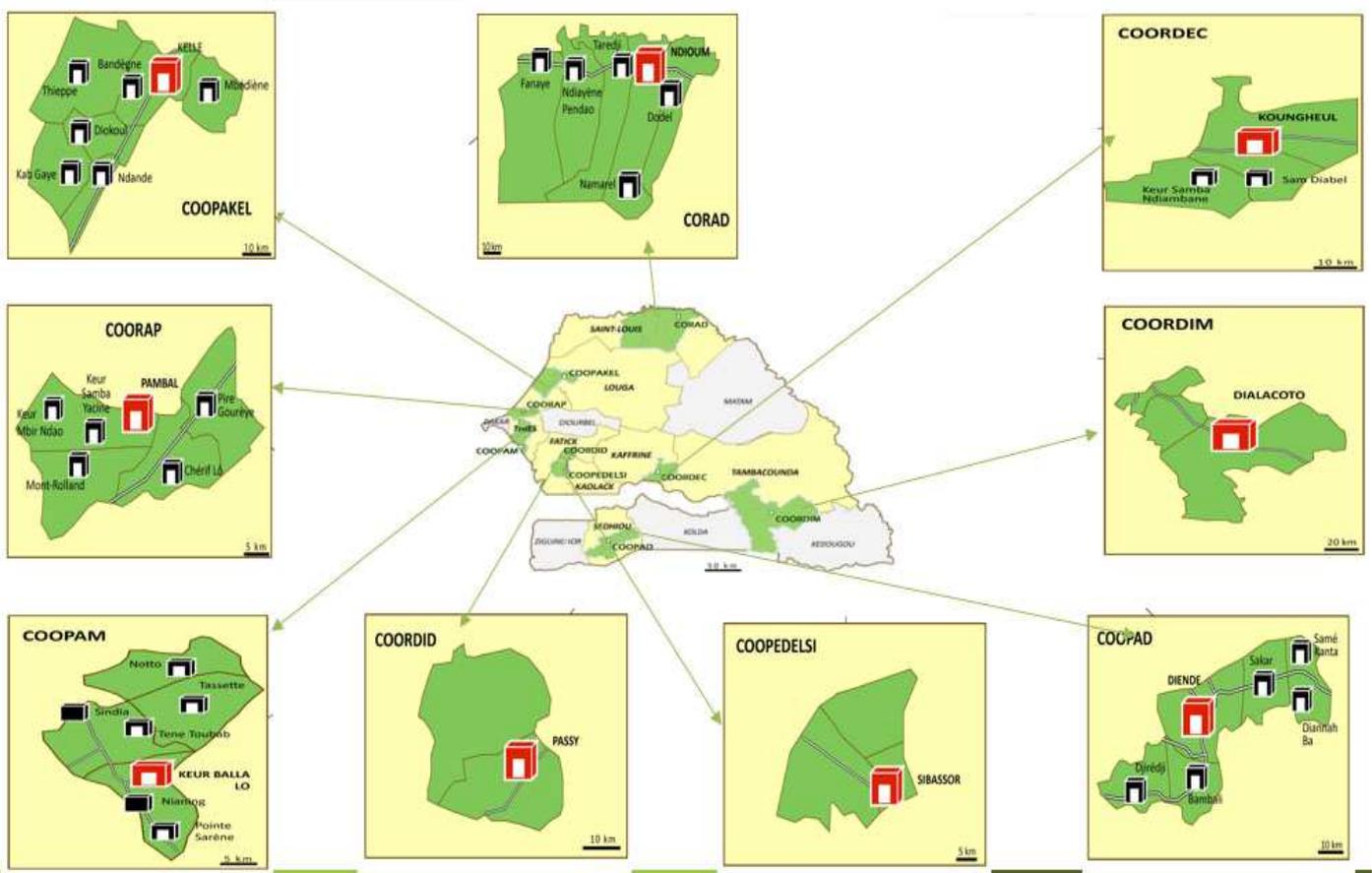


Figure 2 : Répartition des zones d'intervention du RESOPP

Le RESOPP a été créé par ses membres pour leur servir de cadre national pour la promotion de leurs activités, de défendre leurs intérêts, notamment en augmentant leur pouvoir de négociation et en leur faisant bénéficier d'un gain d'échelle important qui leur permet d'acheter les intrants moins chers et de mieux commercialiser leurs productions. Il offre aussi d'autres services que sont l'encadrement et la formation. Il assure aussi des fonctions de coordination des actions vis-à-vis des partenaires, au plan national, sous régional et international.

Le sociétariat du RESOPP varie entre 500 et 10.000 membres par coopérative pour un total de près de plus 35.000 membres en fin décembre 2015. Les femmes constituent plus de 40% du sociétariat des coopératives du RESOPP et elles sont représentées dans toutes les instances de décision du système.

Tableau 3 : Sociétariat du RESOPP et de la COOPEC-RESOPP par coopérative

RESOPP		COOPEC-RESOPP	
Coopérative	Sociétariat	Agences	Sociétariat
COORAP	6 459	Tivaouane	4 786
COOPAKEL	5 470	Louga	4 511
CORAD	11 010	Podor	9 133
COOPAM	5 147	Mbour	5 675
COOPAD	5 346	Sédhiou	4 964
COORDEC	3 023	Koungheul	3 074
COORDIM	544	Dialacoto	544
COORDID	1 906	Djilor	1 919
COOPEDELSI	1 456	Sibassor	1 472
TOTAL	40 356		36 078

2.2 Orientations générales du RESOPP

Mission du RESOPP : « Contribuer de façon solidaire et durable au développement de coopératives rurales et financières viables offrant des services performants adaptés aux besoins des populations rurales au Sénégal »

Sa mission est d'offrir à ses membres des services (non financiers et financiers) performants adaptés à leurs besoins. Le RESOPP est administré par des élus (producteurs) dans différents organes à la base et au niveau national appuyé par une Direction d'Appui Technique.

Vision du RESOPP : « Devenir une union de coopératives performante et autonome, un acteur de référence au service du développement des populations rurales »

Valeurs du RESOPP

- Transparence
- Démocratie
- Solidarité
- Equité
- Engagement

Objectifs du RESOPP

- Servir pour ces membres de cadre national de définition et de promotion des politiques de développement de leurs activités
- Coordonner leurs actions vis-à-vis de leurs partenaires au plan national et international
- Contribuer à la promotion des échanges avec les organisations coopératives au plan national et international
- Promouvoir l'inter coopération et participer au renforcement des interventions de la Confédération des Sociétés Coopératives et Mutuelles du Sénégal
- Entreprendre des actions auprès des différentes partenaires pour toutes initiatives de promotion et de renforcement de capacités du secteur coopératif et mutualiste
- Contribuer à l'information, à la formation et au perfectionnement professionnel de ses membres
- Appuyer techniquement les institutions membres à la promotion des innovations technologiques pour le développement de l'Agriculture

La COOPEC est la structure de microfinance mise en place par le RESOPP pour assurer le volet financement des activités de ses membres. C'est une institution professionnelle, disposant d'une direction et d'une cellule d'inspection et d'un personnel.

La COOPEC-RESOPP a une agence dans toutes les coopératives et des guichets au niveau des antennes des coopératives. Elle gère des fonds de crédits permettant de soutenir :

- La réalisation de divers petits investissements par des individus ou des groupements ;
- Les opérations d'approvisionnement et de commercialisation des coopératives.

Elle distribue annuellement plus de 1.35 milliards de francs CFA de crédits destinés aux membres. Près de la moitié de ces crédits sont destinés à financer l'achat d'intrants agricoles. Elle offre aussi des services de conseil à l'entrepreneuriat, d'assurance agricole, de transfert d'argent...

62.3 Mode de fonctionnement

La figure suivante montre la structuration générale des coopératives du RESOPP depuis les coopérateurs à la base jusqu'à la coopérative-mère.

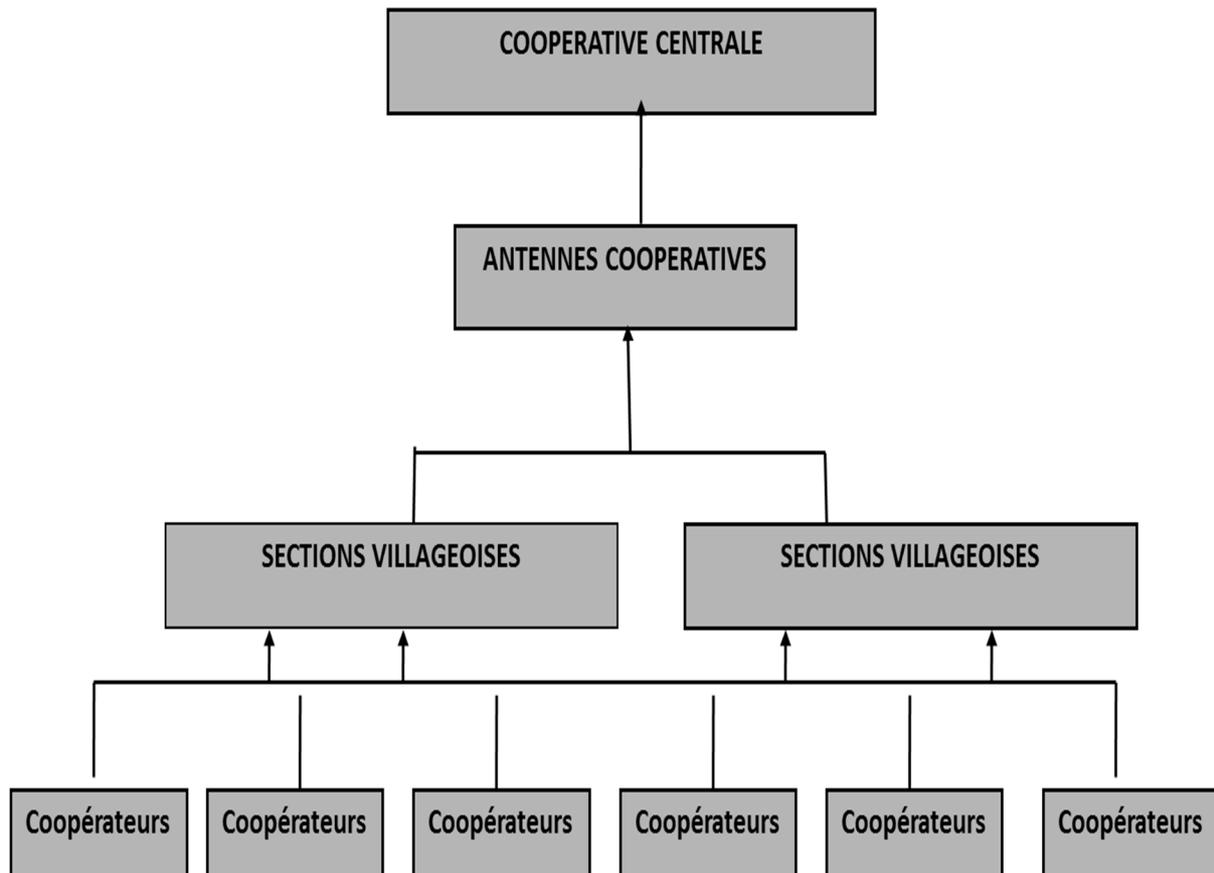


Figure 3 : Mode de fonctionnement du RESOPP

L'Assemblée Générale réunit les délégués de l'ensemble des coopératives membres. Elle constitue l'instance souveraine de décision et de délibération.

Le Conseil d'Administration est élu par l'assemblée générale des délégués des coopératives membres pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

La Direction d'Appui Technique (DAT) est mise en place par l'Assemblée Générale Ordinaire et agit sous l'autorité du Conseil d'Administration. Il est composé des compétences qui sont liées aux activités des membres: Agronomie, élevage, Finance, Communication, Ingénierie de la formation.....Outil de gestion, elle est pour le RESOPP l'appareil administratif et technique.

A ce titre elle assure le rôle de suivi contrôle, d'appui technique, de formation, de représentation, de lobbying et de développement de partenariat pour les coopératives membres. Sur la supervision de la DAT, des conseillers agricoles et des auxiliaires d'élevage appuient les producteurs sur toutes les zones d'intervention du RESOPP. La figure suivante montre l'organigramme à travers les différents organes.

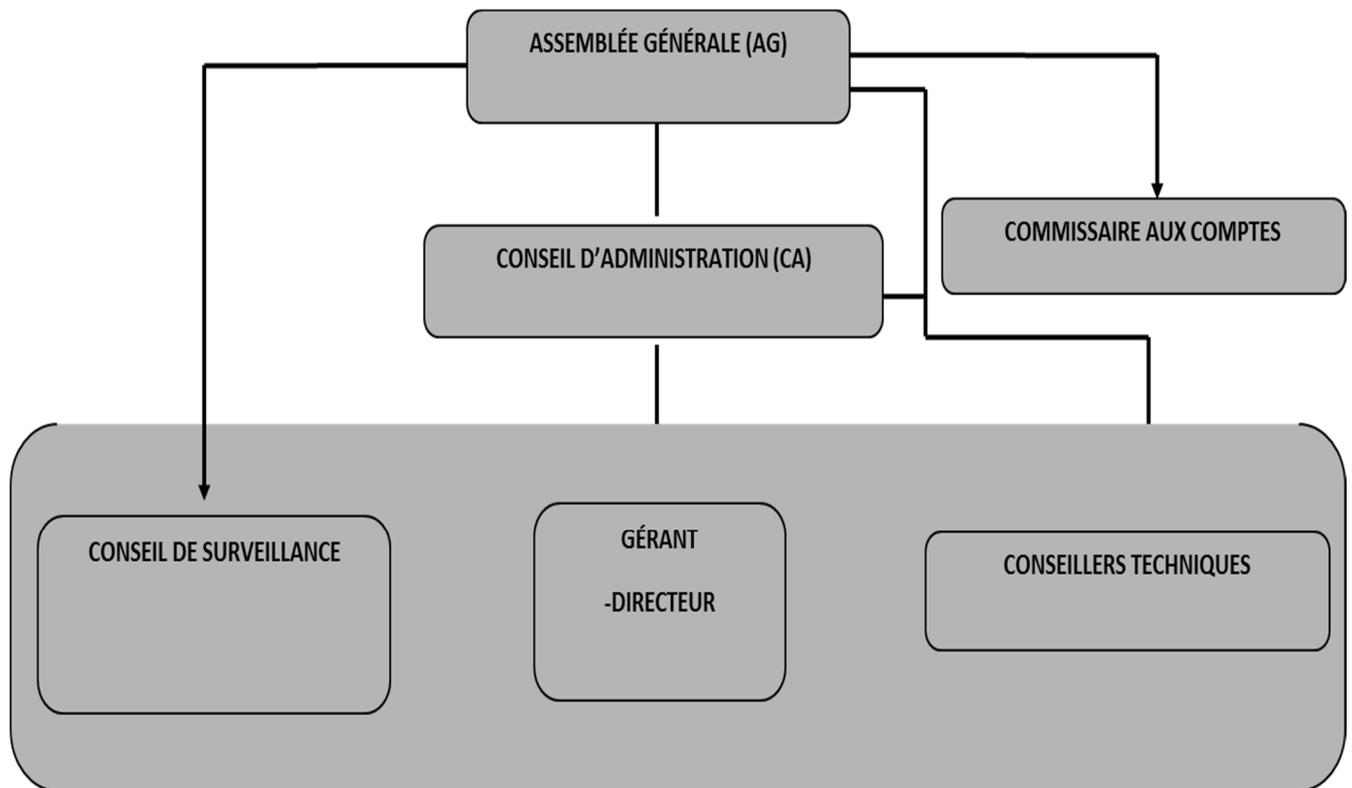


Figure 4 : Organisation du RESOPP

2.4 Orientations du RESOPP en matière de formation

2.4.1 Contexte et objectif

Le RESOPP a pris l'option de faire de la formation un axe stratégique de son développement. Ce volet vise le développement au sein de la structure de ressources humaines de qualité capables de prendre en charge les nombreux défis de l'organisation. Ce service proposé s'inscrit dans la logique de la mission du RESOPP de contribuer de façon durable et solidaire au développement de coopératives rurales et financières viables offrant des services performants adaptés au besoin des populations du Sénégal.

L'objectif général du volet est donc de favoriser le développement de compétences en vue d'une meilleure compréhension de l'environnement de travail, du renforcement l'autonomie, de la

responsabilité et des aspects techniques au niveau des différentes activités menées. Ce processus visera tous les niveaux du système à savoir :

- Les producteurs à la base
- Les élus des différents organes
- Les personnels techniques des directions

La vision qui sous-tend cette politique est une consolidation de l'existant en améliorant les performances individuelles, une préparation de l'avenir par l'anticipation des changements d'organisation, de l'évolution des métiers et des qualifications.

Ces objectifs se baseront pour leur réalisation sur :

- **la formation** : par le renforcement des compétences techniques, organisationnelles, relationnelles, managériales et d'adaptation
- **de l'information** : par la mise à disposition d'informations par aider à une prise de décision
- **de la sensibilisation** : en attirant l'attention par des échanges sur les rôles et responsabilités des acteurs dans le dispositif global.

L'approche se veut aussi globale et envisage de participer à l'œuvre de formation initiale et continue des acteurs du développement rural en promouvant des offres qui prennent en compte les besoins du marché du travail par l'anticipation sur des métiers émergents, la proposition de formation à la carte entre autres.

L'opérationnalisation de ce volet passera par la mise en place d'un plan de formation qui sera élaboré de manière participative après un recueil des besoins et une analyse approfondie de la demande. Un partenariat technique et financier sera développé aussi avec tous les acteurs impliqués pour le projet de formation.

2.4.2 Grands axes de la politique de formation

Les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de formation se baseront sur une identification participative des besoins de formation individuels et institutionnels.

Cette politique est axée sur 3 aspects principalement⁷ :

Identification et analyse des besoins de formation

⁷ Plan de formation du RESOPP, 2016-2019

La construction du présent plan de formation s'est basée sur l'identification de façon participative de tous les besoins des acteurs pour assurer le plus possible l'adéquation des actions de formation proposées en relation avec les objectifs des principaux concernés et les réalités du contexte. A cet effet, tous les besoins évoqués ont été recueillis et cette phase a constitué une étape importante dans le processus de construction du plan de formation. Dans cette identification surtout en ce qui concerne les coopérateurs la partie de la cible constituée par les femmes et les jeunes a été bien prise en compte.

La mise en œuvre de cet axe se basera sur plusieurs étapes dont :

- Organiser des ateliers d'identification des besoins de formation pour les coopérateurs (coopérateurs et élus) ;
- Analyser les situations de travail (référentiel d'activités ou métier) ;
- Analyser les besoins en compétences (référentiel compétences) ;
- Elaborer et mettre en œuvre le plan de formation (élus, membres des coopératives et personnel technique) en prenant en compte les jeunes et les femmes dans la perspective de leurs offrir des opportunités de développer leurs activités respectives et sur la base du référentiel de compétences ;
- Mettre en place un système d'évaluation des actions de formation et du dispositif.

Tout ce processus se fait en relation avec les différents contextes qui feront que les formations seront efficaces et auront un impact réel sur les activités et les décisions prises par les producteurs.

Un Centre de formation en devenir

L'objectif à terme du plan de formation est de renforcer les connaissances et compétences des coopérateurs, élus et techniciens mais aussi de valoriser le Centre de formation à travers la capitalisation et des offres de formations attrayantes à trois niveaux :

- Développer une offre de formation adaptée pour les producteurs dans tous les secteurs d'activités agricoles et annexes ;
- Développer une offre de formation adaptée pour les jeunes ruraux et les accompagner à l'insertion ;

- Développer une offre de formation pour le personnel technique de l'organisation et pour un public extérieur évoluant dans les secteurs cibles.

Le Centre de formation sera orienté vers les priorités en relation avec les activités économiques des membres et pour cela, il prendra en compte les besoins de terroir par une offre qui prend en compte les activités de production dans les différentes zones agro écologiques.

La démarche méthodologique qui est adoptée consistera à :

- Analyser les besoins en relation avec le contexte socio- économique pour mieux cerner la demande ;
- Elaborer des modules adaptés aux besoins du public ;
- Mettre en place un système de veille sur les informations et anticiper les nouveaux besoins de formation;
- Adapter les offres par rapport aux environnements (processus continu) ;
- Certifier les contenus de formation en vue de la formalisation du Centre de formation ;
- Développer, entretenir un réseau de clients et de prestataires ;
- Développer la qualité dans les prestations de service /labellisation ;
- Capitaliser tout le processus de mise en place des actions de formation.

Le développement du partenariat

Le financement des activités de formation du RESOPP revêt deux aspects, tout d'abord le développement d'une offre attrayante capable de générer des ressources conséquentes et ensuite le développement d'un partenariat fort avec des organismes pour la prise en charge des besoins de formation dans une perspective de pérennisation. Ce partenariat comporte deux volets dont un aspect financier (financement des actions de formation) et un aspect technique (mise en œuvre des actions de formation) et se fera à plusieurs niveaux :

- **Niveau international** : bailleurs de fonds, coopération internationale, Fondations, ONG...)
- **Niveau national** : Les organismes d'appui à la formation, les services centraux de l'Etat, les services financiers décentralisés, les ONG, les associations de développement, les Centres de formation, les Universités, les collectivités locales, les Organisations de producteurs...

- **Niveaux régional et local** : Les services déconcentrés de l'Etat, Ecoles, Centres et instituts de formation, personnes ressources locales, les professionnels.

Ce partenariat permet aussi de développer des cursus pour des cibles comme les jeunes et les femmes pour leur offrir des formations qualifiantes en vue du renforcement de leurs activités et de leur insertion dans le tissu économique et social en vue de favoriser l'inclusion. Des projets de formation seront élaborés à ce niveau avec toute la démarche d'ingénierie d'identification et d'analyse des besoins de formation, de construction des référentiels de formation

2.4.3 Les résultats attendus de la politique de formation.

La politique de formation du RESOPP-COOPEC constitue la vision stratégique de l'organisation à long terme. Elle vise à développer toutes les compétences nécessaires pour permettre aux différents acteurs de jouer pleinement leurs rôles.

- ✓ Favoriser le développement de ressources humaines de qualité ;
- ✓ Valoriser la formation comme investissement productif ;
- ✓ Positionner le Centre du RESOPP comme institution professionnelle reconnue et viable d'offres de formation et d'appui -conseil de qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de formation, le RESOPP met en place un plan de formation concertée et partagée avec tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre pour la période 2016-2019. Des programmations annuelles et trimestrielles sont établies pour la mise en œuvre du plan.

TROISIEME PARTIE : LE CADRE ANALYTIQUE

CHAPITRE 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Dans cette partie nous procéderons à la présentation et à l'analyse des résultats issus de la présente étude. Pour cela, nous traiterons des caractéristiques des populations susceptibles d'être intéressées directement par la formation agricole et rurale. Puis, nous aborderons la problématique de la demande et ses multiples caractéristiques. Enfin, nous ferons une analyse de l'offre de formation et d'insertion en vue d'aboutir aux recommandations.

1.1 Présentation et analyse de l'offre de formation publique

L'analyse de l'offre permettra de passer en revue sa consistance tant pour la formation diplômante que pour la formation continue. La première délivrée par les structures publiques et privées formelles est caractérisée par une formalisation poussée qui prédétermine les conditions de formation notamment les niveaux et les exigences d'entrée, les modalités de fonctionnement, les conditions d'évaluation et de certification. La seconde est souvent gérée par le privé et concerne les travailleurs déjà en activité. Nous aborderons ensuite les questions liées à l'accès et à la qualité.

La consistance du dispositif est sa structuration à travers différents niveaux (supérieur, secondaire, moyen) pour les formations initiales mais aussi pour la formation continue. Elle inclut les aspects liés à la répartition géographique, la nature des filières proposées, les tutelles, les diplômes délivrés. Il fournit les effectifs, car il existe un niveau minimum de scolarisation pour pouvoir accéder aux centres de formation professionnelle agricole. Nous ferons donc une analyse comparée des effectifs issus de l'enseignement classique et qui n'ont pas pu réussir pour des raisons divers (échecs, abandons), et les possibilités offertes dans l'enseignement agricole. Cette démarche tend à donner une idée de la capacité d'absorption du dispositif car il n'est pas évident que tous ceux qui sont issus de la déperdition scolaire veulent ou peuvent intégrer les métiers liés au développement rural. Cependant la formation agricole devra jouer son rôle et prendre sa « part » au niveau de ces cohortes sans cesse grandissant.

Le dispositif public est constitué :

- Le Centre Interprofessionnel de Formation aux métiers de l'Agriculture de Saint Louis
- Les Centres Polyvalent de Formation des Producteurs (CPFP) (15)
- Les centres polyvalents de perfectionnement des producteurs (5)
- Les centres de promotion agricole artisanale et rurale (8)
- Les Centres de Promotion Agricole (2)
- Les Maisons Familiales et Rurales au nombre de (28)

- Le Projet Jeunes dans les fermes (PRODAC, ANIDA)
- Les Programmes d’alphabétisation éducation non formelle

Ce dispositif de formation rencontre souvent des problèmes de fonctionnalités et peinent à offrir des formations de qualité pour la satisfaction des besoins. Le développement d’une offre du secteur privé comme les organisations de producteurs pourraient constituer une complémentarité avec ce dispositif.

1.2 Analyse de la demande de formation des jeunes ruraux

La formation est une action contextuée, elle doit représenter une chaîne cohérente et découler des réalités du terrain. Elle doit prendre donc en compte les caractéristiques et les composantes de la demande. Cette approche doit être globale et évolutive en somme holistique. L’analyse de la demande nous amènera à nous intéresser aux cibles qui sont concernées par l’offre ou qui peuvent être concernées. Dans le cadre de la formation, les caractéristiques des populations et leurs besoins sont importants et devront déterminer la consistance du dispositif et la nature des offres dont, les couches cibles prioritaires, les contenus thématiques, les modalités d’apprentissage entre autres.

Pour caractériser la demande potentielle de formation des jeunes ruraux, nous avons procédé à une enquête au niveau des 210 jeunes membres des coopératives du RESOPP. Ce choix a été fait en considérant que les jeunes avaient les mêmes profils car évoluant dans le même environnement géographique, socio-économique culturel par rapport aux zones non couvertes par le RESOPP.

1.2.1 Répartition des jeunes enquêtés par coopérative

Dans toutes les 09 coopératives du RESOPP, des jeunes ont été ciblés en vue de l’application du questionnaire d’enquête pour le recueil des informations nécessaires à notre analyse. Cette répartition a été faite en tenant en compte du sociétariat de chaque zone. En plus, la répartition géographique des jeunes au niveau des coopératives s’est fait en tenant compte des différentes antennes du RESOPP pour pouvoir avoir une bonne représentativité.

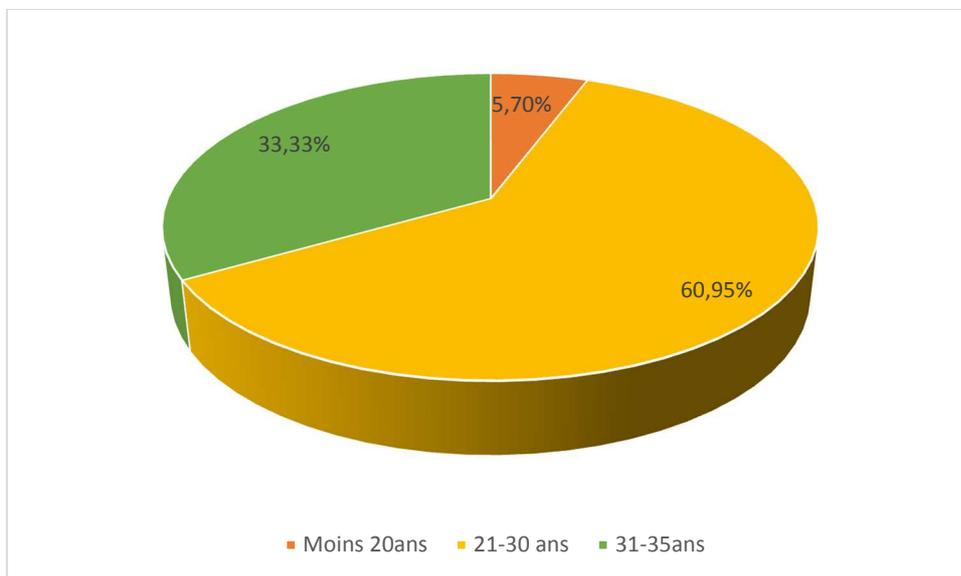
Tableau 4 : Répartition des jeunes enquêtés par coopérative.

Coopératives	CORAD	COOPAM	COORAP	COOPAKEL	COORDIM	COOPAD	COORDID	COOPEDELSI	COORDEC
Hommes	25	8	6	20	14	21	10	7	7
Femmes	21	8	6	26	9	6	8	4	6
Total	46	14	12	46	23	27	18	11	13

Le tableau montre que l'effectif total des jeunes enquêtés est de 210 dont 94 jeunes femmes soit 44,7 %. Ces jeunes sont issues des zones d'intervention du RESOPP et sont membres des différentes coopératives réparties dans 8 régions du Sénégal.

1.2.2 Répartition des jeunes en fonction de l'âge

La répartition par âges des jeunes a permis de le classer en tranches d'âges. Nous avons maintenus trois classes : les jeunes âgés de moins de 20 ans, les jeunes âgés entre 21 et 30 ans, les jeunes âgés entre 31 et 35 ans. Les résultats montrent que ceux qui sont âgés de moins de 20 ans représentent la plus petite part avec un effectif de 12 soit 5,7%. Les jeunes âgés de 21 à 30 ans représentent la plus grande partie au total 128 soit 60,95%. La tranche comprise entre 31 et 35 sont au nombre de 70 soit 33,33%.



Graphique 2 : Répartition des jeunes par tranche d'âges

Les jeunes de 21-30 ans constituent au regard des données une cible importante dans la perspective de développement d'un dispositif de formation. Au regard de la population générale, cette tranche représente une bonne part. Ce sont des jeunes qui mènent des activités au sein de l'exploitation familiale et qui ont souvent besoin de se renforcer pour professionnaliser leurs activités et aussi préparer la reprise de l'exploitation et développer leur autonomie. Cette tranche devra être pris en compte du fait de leur forte représentativité au regard des données recueillies.

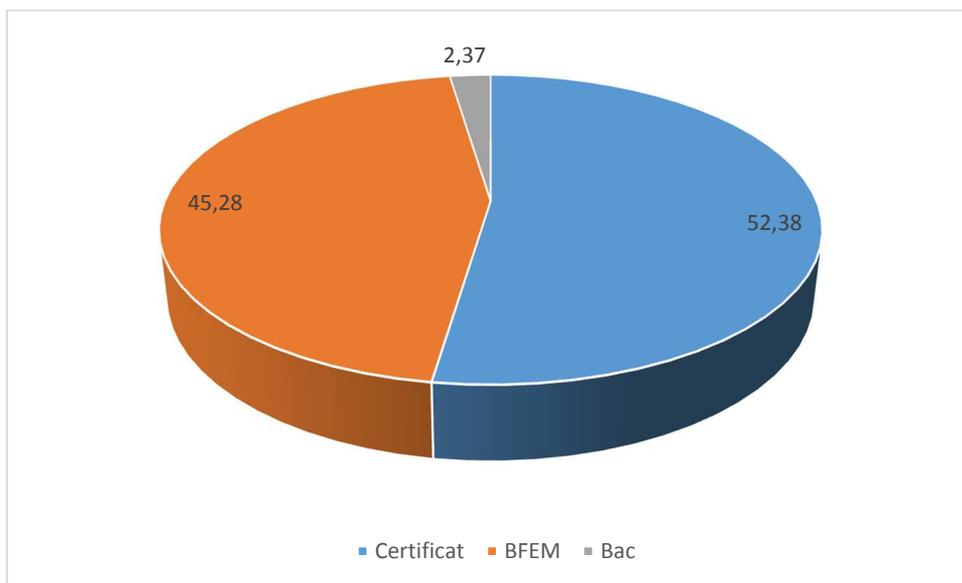
L'étude des cohortes annuelles de jeunes à insérer montre que celles-ci sont en constante évolution. Ces jeunes arrivent sur le marché du travail avec des statuts et des niveaux de

qualification différents. Dans l'ensemble la majorité d'entre elles proviennent directement du rebut scolaire et aussi des non scolarisés.

1.2.3 Répartition des jeunes en fonction du niveau d'études

Le niveau d'études a été un critère intéressant. Il détermine la possibilité pour le jeune de poursuivre ensuite une formation professionnelle. En effet, pour la plupart des formations offertes, il y a des niveaux d'entrée qui nécessite un certain cursus scolaires minimum. Ainsi, compte tenu du choix de l'échantillon, tous les jeunes ont minimum le certificat de fin d'études élémentaires. Pour presque la totalité des formations formelles offertes, le niveau d'entrée est le certificat.

La répartition selon le niveau d'études montre que 110 jeunes (52,38%) ont seulement le certificat comme diplôme, 95 jeunes (45,28%) ont le Brevet de fin d'Etudes Moyen et 5 jeunes (2,37%) ont obtenu le baccalauréat.

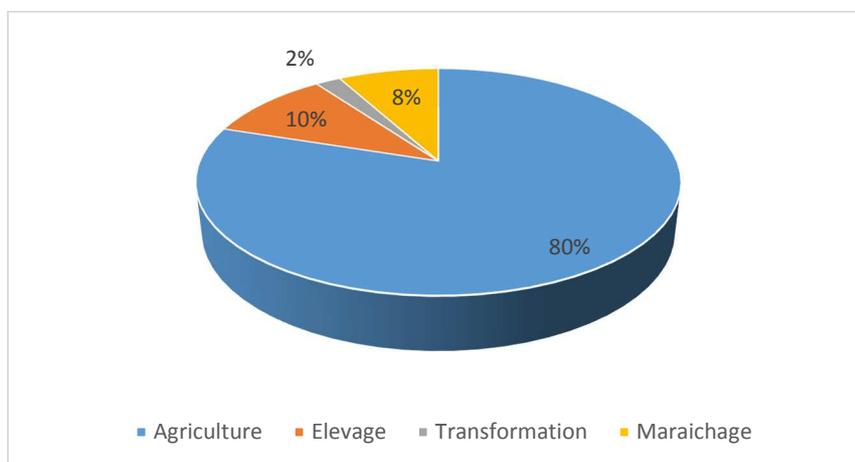


Graphique 3 : Répartition des jeunes selon le niveau d'études

La question a aussi été posée si les jeunes ont eu déjà à participer à une formation. En effet, certains membres d'organisations de producteurs reçoivent des formations dans les activités qu'ils mènent sur l'agriculture, l'élevage, la transformation. Cependant, ces offres sont loin d'être structurées et dépendent des disponibilités financières pour leur mise en œuvre. Néanmoins, elles concourent à donner aux producteurs des compétences nécessaires à l'exercice d'une activité rentable. Les données montrent que plus de la moitié des jeunes ont reçu ces formations dans des domaines aussi différents que l'agriculture, l'élevage, l'apiculture, la transformation, l'entrepreneuriat.

1.2.4 Répartition des jeunes en fonction de l'activité menée

La répartition en fonction de l'activité a été effectuée pour avoir une idée des différentes activités des jeunes. Elle montre que 80% des jeunes sont dans des activités de production grandes cultures principalement l'arachide, le mil, le maïs, le manioc. 8% sont dans des activités de maraichage et d'arboriculture et 10% sont dans des activités d'élevage telles que l'embouche ovine, bovine, caprine, l'aviculture villageoise, chair et pondeuse, 2% sont dans la transformation des produits locaux (céréales, fruits et légumes, halieutiques). Il faut noter que ces activités sont considérées comme principales mais en milieu rural les activités sont souvent inter connectées et les producteurs mènent plusieurs activités en vue de la diversification et de la réduction des risques liées aux aléas climatiques surtout pour les activités agricoles qui sont le plus souvent pluviales.



Graphique 4 : Répartition des jeunes en fonction de l'activité

Ces résultats donnent un aperçu des activités des jeunes, Ils permettent d'anticiper sur leurs besoins éventuels en matière de formation. Ainsi, les activités concernent l'agriculture, l'élevage, la transformation. Une éventuelle offre de formation devra alors intégrer ces aspects. Cependant d'autres activités comme la commercialisation, le tourisme, l'artisanat et d'autres métiers ruraux devront être prise en compte pour développer des offres qui prennent en compte une large gamme d'activités.

1.2.5 Volonté d'intégrer une formation

A la question de savoir si vous êtes dans les dispositions d'intégrer une formation professionnelle, la majorité des enquêtés répondent par l'affirmative (96%). Cela dénote pour eux de la nécessité de renforcer leur capacité dans leurs activités respectives. Pour la plupart des jeunes et selon les données sur le niveau d'études, ils ont tous entamé une scolarité le plus souvent dans l'enseignement général mais cela ne leur permet pas de gérer efficacement leurs

exploitations. Cependant, la volonté d'intégrer une formation ne suffit pas, il va falloir voir les modalités d'accès dont une des limites peut être le coût. Cela pose la problématique du financement à savoir quelles sont les pistes à développer pour la prise en charge, quels acteurs impliqués.

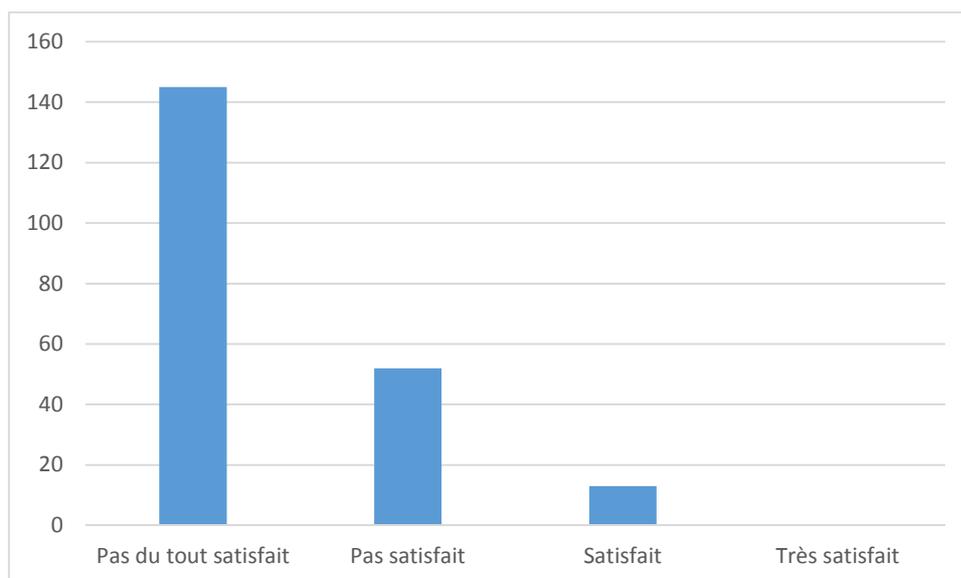
Il est donc important d'identifier tous les acteurs qui peuvent être des parties prenantes dans le processus en vue d'atteindre l'objectif fixé de formation des jeunes. En général, les jeunes émettent la volonté d'intégrer une formation pour moderniser leurs activités, avoir des revenus décents et satisfaire leurs besoins.

1.2.6 Emploi rémunéré

L'emploi occupé par les jeunes est important et détermine leur situation de précarité économique. Les données montrent que tous les jeunes évoluent dans un cadre informel qui fait qu'ils ne sont pas rémunérés en tant qu'employés. Tous les jeunes sont dans une situation de « dépendance » vis-à-vis de leurs familles. Se pose alors le problème de leur satisfaction personnel par rapport à leur situation. En effet, la plupart des jeunes aspirent à des situations meilleures du fait de la faiblesse des revenus qu'ils tirent de leurs activités très liées aux aléas climatiques. C'est un état de fait qu'ils quittent souvent leurs terroirs pour migrer vers les villes. Ainsi, l'objectif serait de les mettre dans un cadre adéquat et de développer leurs compétences pour qu'ils puissent s'installer et trouver ainsi, un emploi décent. Cela suppose de développer chez des capacités entrepreneuriales et les accompagner dans l'auto emploi. Cette volonté est affichée par les autorités qui souhaitent 30 milliards pour la promotion de l'auto emploi au Sénégal.

1.2.7 Niveau de professionnalisation

A la question sur le niveau de satisfaction de leur professionnalisation, les jeunes ont répondu diversement. Ce point concerne la mesure de l'opinion sur le niveau de satisfaction personnel. Les données montrent que 145 jeunes (69,04%) ne sont pas du tout satisfaits de leur niveau professionnel, 52 (24,76%) ne sont pas satisfaits de leur niveau, 13 (6,19%) et personne n'est très satisfait de son niveau. Ceci montre que selon les jeunes leur niveau de professionnalisation ne leur permet pas d'avoir un niveau d'emploi et de revenus satisfaisants. La nécessité d'offrir des formations adaptées à leurs besoins se fait donc sentir avec acuité.



Graphique 5 : Niveau de satisfaction des jeunes par rapport à la professionnalisation

Cependant, il faut noter qu’il existe d’une part, les jeunes avec une qualification bien définie dans les domaines du secteur agricole et provenant de centres de formation formels gérés par l’Etat ou le privé et qui sont à la recherche d’emplois. D’autre part, les jeunes analphabètes ou victimes de la déperdition scolaire et ont besoin de cadre favorable pour mieux profiter de leurs métiers et accéder éventuellement à des niveaux supérieurs de qualification.

1.2.8 Statut des jeunes

La totalité des jeunes (100%) évolue dans le cadre de l’exploitation familiale. Leurs activités de production sont intimement liées à la famille. Les revenus tirés sont souvent réinvestis en fonction des choix du chef d’exploitation. Il peut exister parfois que le jeune mène des activités en dehors de ce cadre pour la satisfaction de ses besoins personnels.

Ce statut des jeunes fait que le développement de l’entrepreneuriat est souvent difficile du fait qu’ils se détachent difficilement de la famille pour avoir une entreprise formelle reconnue et aspirant à se développer. La formation pourrait leur permettre de mettre en place des activités qu’ils pourront gérer sur les aspects techniques et financiers.

1.2.9 Prise en charge des coûts de la formation

Les actions de formation ont un coût qui doit être pris en charge pour assurer la pérennité. Dans le cas des activités du RESOPP, la plus grande partie des coûts est le plus souvent assuré par l’organisation à travers plusieurs projets et programmes et grâce au partenariat développé. Les producteurs en prennent une infime part et constitue les coûts d’opportunité. Le questionnaire de cette présente étude a donc intégré la question du financement qui est fondamentale.

Ainsi, bien que la majorité des jeunes ait ressenti le besoin de faire des formations pour accroître leur niveau de professionnalisme, leurs capacités financières ou celles de leurs familles ne leur permettent pas de faire face au financement de celles-ci. Les données montrent que 96,66% des jeunes ne peuvent pas faire cette dépense du fait des situations de précarité qu'ils vivent mais aussi des priorités de la famille. Les restes estiment (3,34%) qu'ils pourront faire face à condition de moderniser les activités qu'ils mènent.

La question du financement de la formation se pose donc avec acuité et des mécanismes doivent être trouvés pour prendre en charge les frais liés à sa mise en œuvre. Sa prise en charge devra nécessiter une connaissance réelle des coûts, les niveaux de compétences et les plus-values qui vont en découler pour justifier leur importance.

L'analyse d'une manière générale à travers le questionnaire a fait ressortir plusieurs. Elle indique la tranche d'âges à cibler pour l'appui en formation qui est conforme au niveau national. Les activités qu'ils mènent sont importantes car elles vont déterminer l'orientation de l'offre qui sera faite. D'une manière générale elles concernent les activités agricoles, d'élevage, de transformation même s'il faut prendre aussi en compte des compétences transversales comme la gestion, l'entrepreneuriat, le marketing... La question cruciale est celle de la prise en charge du financement des formations. Même si les jeunes devront en prendre une partie, il sera nécessaire de développer des partenariats publics privés dans ce sens

1.3 Analyse des stratégies de réponse à la demande de formation

Le RESOPP pour faire face à cette problématique développe des stratégies. Celles-ci ont été exposées dans la partie relative à la description du cadre contextuel. Elle concerne plusieurs aspects dont l'identification de la demande, le processus et les moyens de mise en œuvre.

1.3.1 L'identification de la demande

Le RESOPP dans le cadre de son plan de formation a identifié la demande de formation. Cela a permis d'identifier ses principales cibles à savoir les coopérateurs, les élus et le personnel technique. Cette stratégie est indispensable dans la logique de développement d'une offre qui répond aux attentes de tous les acteurs. Cependant, le constat est que l'identification se limite aux membres du RESOPP qui ont à peu près les mêmes préoccupations que les autres producteurs du Sénégal. Cependant, il serait nécessaire d'intégrer d'autres aspects qui peuvent intéresser les producteurs notamment les métiers comme le tourisme, l'artisanat, le solaire. L'analyse devra aussi intégrer tous les acteurs locaux (élus, services départementaux, ONG...), établir leur point d'intérêt pour pouvoir en tenir compte.

1.3.2 Le processus de mise en œuvre

Le RESOPP a toujours considéré la formation comme un axe important. Il a mis en place progressivement un dispositif de prise en charge de la demande de formation des producteurs membres en priorité.

La nature des formations sont de types présentiels avec une durée courte (2 à 5 jours). Ces modalités de prise en charge ne permettent souvent de répondre efficacement aux besoins de développement de compétences dans l'exercice d'un métier ou d'une activité. En, plus, ces offres sont ponctuelles et ne sont pas planifiées pour permettre aux participants de les intégrer dans leurs calendriers et faire un aspect important en vue de leur professionnalisation. Les thèmes techniques abordés lors des sessions ne sont pas formulées pour atteindre véritablement les attentes des producteurs ; ils sont souvent décrits avec des généralités et seuls certains aspects sont pris en compte. Il est donc important de tenir compte du fait que le public ciblé a ses propres besoins et ses propres caractéristiques et que les contenus des modules proposés et les méthodes d'apprentissage doivent être conçus en fonction de ses facteurs. Le suivi des formations aussi constituent un frein à leurs effets réels sur le terrain. Il n'existe pas un système de suivi évaluation pour mesurer le niveau de mise en pratiques des compétences acquises et les effets sur la productivité des activités.

1.3.3 Les moyens de mise en œuvre

Les moyens de mise en œuvre de la formation sont humains, matériels et financier. Sur le plan humain et comme souligné lors du chapitre de la présentation du RESOPP, il existe une Direction d'Appui Technique (DAT) au niveau central composé de plusieurs volets dont : agriculture et projets, élevage et organisations de base, genre et commercialisation, formation, communication. Au niveau local, les coopératives disposent de gérants centraux avec des niveaux de qualification différente, des conseillers agricoles et en entrepreneuriat, des chefs d'agence, des responsables de guichet et des agents de crédit. Tout ce personnel pourrait être mis à profit pour les formations. Cependant, l'obstacle majeur est que ces personnels n'ont pas reçu de formations pédagogiques pour dispenser des modules selon les règles requises. Néanmoins, ils peuvent être d'un grand apport pour des aspects organisationnels mais aussi dans le suivi, le conseil, l'accompagnement des bénéficiaires. Le RESOPP fait aussi appel à des personnes ressources externes pour certaines formations dans des domaines précis.

Sur le plan matériel, le RESOPP a mis en place des locaux (salle de cours, hébergement, restauration, centre d'application) dans la perspective de la création d'un centre de formation

reconnue par le Ministère de tutelle. Des salles de formation dans chacune des 9 coopératives. Tout ce dispositif est un atout incontestable dans la mise en place d'un dispositif organisé de formation. Sur le plan financier, les sessions organisées le sont dans le cadre de partenariat avec des ONG, des projets et programmes. Compte tenu de la durée de ces accords, les formations peinent à trouver des financements pérennes. Ainsi, ce partenariat aussi bien public que privé doit être revu pour faire comprendre l'importance de la formation et arriver ainsi à mobiliser suffisamment de fonds pour les actions. Il va falloir pour cela montrer que les investissements qui seront effectués sont productifs et arrivent à avoir un impact positif sur le niveau de revenus des producteurs et leur qualité de vie.

1.4 Analyse de l'environnement

Dans cette partie, nous procédons à une analyse du contexte pour mesurer leur influence sur la formation et l'insertion à travers les facteurs favorables à la création d'emplois. Ces facteurs sont d'ordre politique et institutionnel, juridique et socio-économique.

1.4.1 Analyse du contexte politique et institutionnel

La volonté des autorités est manifeste pour faire de la formation professionnelle agricole un des piliers du développement rural. Dans cette perspective des orientations ont été formulées dans le cadre de document d'orientations comme la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) et la loi d'orientation de la formation professionnelle. L'objectif étant d'offrir des emplois à une masse de plus en plus grandissante.

Ainsi, la stratégie développée consiste à créer des agences et des fonds de promotion de l'emploi des jeunes et à soutenir l'apprentissage. Les résultats de ces initiatives ont été généralement décevants, mettant en exergue le décalage entre les stratégies proposées et la réalité des structures économiques. De plus, ces initiatives ont souvent peu pris en compte les besoins des jeunes ruraux, se concentrant davantage sur la situation des jeunes diplômés plus visibles et mieux organisés.

Sur le plan institutionnel l'Etat a déjà pris tous les dispositifs nécessaires pour faire de l'agriculture un métier reconnu et valorisant. Dans le contexte de l'exode rurale de plus en plus avancé mais surtout avec l'immigration clandestine qui prend des proportions inquiétantes, la valorisation du métier de l'agriculture constitue une solution durable contre les problèmes de chômage des jeunes, l'urbanisation anarchique... Ainsi le secteur primaire peut être le principal employeur et de création d'emploi dont les incidences engendrent des avantages d'ordre économique, social, politique pour la société.

De nouvelles orientations ont vu le jour, considérant l'agriculture comme la solution idéale. Au Sénégal, d'importants moyens financiers ont été déployés dans le cadre des projets comme ceux de l'Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA) et du Programme des domaines agricoles communautaires (PRODAC). Cependant leur efficacité reste à être prouver par une évaluation rigoureuse de ces expériences. En plus de comparer le niveau d'engagement financier avec le nombre d'emplois créés, il faudrait aussi interroger la viabilité et la durabilité de ces modèles. Entre 2008 et 2010, l'Agence nationale du Plan de retour vers l'agriculture devenue l'ANIDA en 2012, a mobilisé 10,199 milliards FCFA, dont 7,156 milliards provenant des partenaires techniques et financiers et 3,043 milliards du budget de l'Etat.

D'autres structures d'encadrement et d'appui existent tel que l'agence Nationale de Conseil Agricole et Rural, la SODEFITEX, la SAED... qui jouent des rôles importants dans le dispositif. Les services déconcentrés de l'agriculture, de l'élevage complètent le cadre institutionnel. Cependant, une politique réfléchie de formation professionnelle ciblant les jeunes et intégrée à la politique d'appui aux exploitations familiales et agro-industrielle de développement de la chaîne de valeur permettra de réaliser un saut qualitatif durable.

1.4.2 Analyse du contexte économique

La transformation structurelle de l'agriculture est une condition préalable pour accroître la productivité du travail et le niveau des revenus. Elle suppose des investissements conséquents dans la recherche, le conseil agricole, la mécanisation, la disponibilité d'intrants de qualité (semences et engrais), le bon fonctionnement des marchés d'intrants et de produits avec des incitations appropriées et un crédit adapté. Elle doit s'insérer dans une stratégie globale de développement des entreprises et des services le long des chaînes de valeur.

En développant un tissu de petites entreprises adossées à des chaînes de valeur porteuses, celles-ci vont constituer un réservoir d'emplois pour des jeunes formés. L'exemple de la filière du riz irrigué au Sénégal est assez illustratif. Une politique agricole et industrielle qui se préoccupe de création d'emplois devrait proposer des stratégies spécifiques d'appui à ces petites entreprises afin de les faire évoluer vers des standards de qualité et accompagner celles qui sont capables de grandir. La priorité devrait être donnée à l'investissement privé national et l'accompagnement des exploitations pour mettre de tirer le secteur secondaire et apporter des plus-values.

On le voit, l'enjeu fondamental est de repérer les filières porteuses, d'y investir de façon massive et ciblée, en privilégiant la connexion des agricultures familiales au marché par le biais

du développement de petites entreprises, en amont comme en aval de la production. Il est donc nécessaire de repenser la politique agricole, notamment son volet création d'emplois, en valorisant des initiatives qui connectent les systèmes de production et l'organisation sociale et qui puissent trouver leur rythme de croisière et se développer comme de véritables entrepreneurs agricoles⁸. Les questions de l'accès au foncier pour les jeunes mais aussi la maîtrise de l'eau devront aussi trouver des solutions pour rendre le contexte plus favorable.

1.4.3 Analyse du contexte juridique

Le contexte juridique sur les questions de formations et d'insertion des jeunes ruraux est marqué par un ensemble de lois et décrets dont la loi d'orientation agrosylvopastorale en 2004 (loi 2004 16 du 25 mai 2004), la création de l'ONFP (Loi 86 44 du 11 août 1986), loi d'orientation de la Formation professionnelle et technique (Loi n°2015-01), décret portant création de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (Décret 79-1002 du 24. 10. 79), décret fixant les conditions d'ouverture et de contrôle des établissements privés d'enseignement (Décret 98-562 du 26 janvier 98), décrets portant statut des lycées d'enseignement technique et centres de formation professionnelle (décrets 72-1394 -1399 du 6 décembre 1972). Cet arsenal de lois et décrets consolidés et opérationnalisés par les documents de politique et stratégies nationales a pour objet de préparer un cadre favorable à une bonne formation et l'insertion des jeunes en général.

D'une manière générale, il existe un cadre réglementaire favorable, mais le plus souvent, la contrainte réside dans l'application des mesures sur le terrain. L'aspect évaluation manque aussi dans le processus et fait qu'il est difficile d'ajuster les politiques et de faire les orientations nécessaires. En plus, la prise en charge du privé pose des difficultés notamment sur le financement des actions de formation. Il est créé le Fonds National de Développement (article 72 de la LOASP) destiné à financer le conseil agricole mais aussi servi d'appui aux organisations professionnelles agricoles, notamment l'équipement des exploitations, de l'installation des jeunes agriculteurs ayant reçu une formation professionnelle agricole et aux actions de gestion durable des ressources naturelles. Ces dispositions sont des atouts majeurs à exploiter par les organisations pour développer ce service.

1.5 Vérification des hypothèses

La méthode de recherche s'est basée sur des hypothèses qui ont été mises à l'épreuve des données recueillies par différents outils. L'hypothèse principale consistait à vérifier si les

⁸ Initiative Prospective Agricole et Rurale, ipar.sn 2017

organisations d producteurs comme le RESOPP sont en mesure de prendre efficacement la demande des jeunes producteurs en matière de formation. Pour cela des hypothèses spécifiques ont été formulées :

Hypothèse 1 : Une bonne identification de la demande de formation facilite la prise en charge de la demande de formation des jeunes : Les données recueillies nous ont permis de mieux caractériser la demande de formation. Elle a été étudiée sur différents aspects notamment l'âge, les activités menées, le niveau de professionnalisme entre autres. En effet, une bonne identification de la demande se basant directement sur les principaux concernés permet de minimiser les risques d'erreur et de s'assurer de la formulation d'une offre adaptée. Cependant, il faudra être dans une option dynamique et anticiper sur les besoins et les caractéristiques du marché de l'emploi. Le RESOPP dans sa logique de faire de la formation un pilier de son développement en prend compte dans la définition de son plan de formation. L'identification est donc un volet dans la démarche d'ingénierie qui doit guider la mise en place de dispositif de formation.

Hypothèse 2 : Les organisations de producteurs ont les compétences et les ressources nécessaires pour prendre en charge la formation des jeunes ruraux : De ce point de vue, le RESOPP dispose de ressources (humaines, matérielles, financières) qui constituent des atouts certains. Dans le cas d'un élargissement de l'offre, il va falloir renforcer les moyens en développant un partenariat public-privé. Pour cela, il sera nécessaire de s'appuyer sur l'arsenal juridique et institutionnel et prouver l'importance et la « rentabilité » de l'investissement sur le capital humain.

Hypothèse 3 : Les stratégies de réponse développées par les organisations de producteurs permettent de faire face efficacement à la demande de formation des jeunes producteurs : L'analyse montre que le RESOPP développe des stratégies en réponse à la demande. Elles se basent sur une vision de 4 ans avec un plan de formation. A travers le guide d'entretien envers les leaders de l'organisation, la volonté est réelle et affirmée. Cependant les processus de mise en œuvre ne sont pas toujours adaptés en ce qui concerne les durées des formations et les modes de financement. Des recommandations ont été formulées dans ce sens.

D'une manière générale, les organisations sont en mesure de prendre en charge la formation des jeunes ruraux. Le RESOPP est entrain de capitaliser dans ce sens, il reste à parfaire le processus et intéresser les autres organisations qui œuvrent dans les domaines du développement rural.

CHAPITRE 2 : RECOMMANDATIONS

Les données recueillies ont fournies des informations importantes et intéressantes pour une meilleure caractérisation des bénéficiaires mais aussi en vue de définir des pistes de solutions à la problématique évoquée. Ainsi au regard des résultats obtenus, des recommandations, ont été formulées dans le sens de la mise en place d'un dispositif de formation mis en place, piloté et géré par les organisations de producteurs. Ces recommandations vont revêtir plusieurs aspects et sur la chaîne du processus de mise en place

2.1 Recommandations spécifiques

Les recommandations spécifiques concernent le RESOPP et d'autres organisations comme lui. Elles sont fait au regard des données recueillies et des analyses faites. Elles vont concerner plusieurs aspects de la conception à la mise en œuvre et l'évaluation des actions de formation.

2.1.1 La démarche

Le RESOPP dans sa démarche de professionnalisation a fait le choix de faire de la formation un axe de développement prioritaire. Cela nécessite une stratégie bien pensée et partagée avec les acteurs. La démarche consiste à identifier les besoins des bénéficiaires pour concevoir une offre adaptée. Le RESOPP conscient du rôle qu'il peut jouer dans cet objectif de formation des ruraux en général et des jeunes en particulier a défini un plan de formation sur 4 ans avec plusieurs cibles dont les coopérateurs à la base qui mènent des activités de production. La priorité est donnée à trois cibles à savoir les coopérateurs, les élus et le personnel technique.

L'analyse de la démarche montre une volonté réelle de prise en charge des difficultés liées à la formation. L'existence d'un plan de formation sur 4 ans traduit aussi une vision dans laquelle seront inscrites toutes les actions à envisager. L'option d'identification et d'analyse des besoins de formation permet de s'assurer de l'adaptation de l'offre qui sera proposée.

Cependant, il faudra renforcer la démarche d'ingénierie qui est appliquée c'est-à-dire, aborder la question de la formation comme un investissement productif et qui nécessite une démarche bien pensée. Cette démarche s'appuiera sur une identification rigoureuse des besoins et évolutive ;

2.1.2 La nature des formations offertes

L'analyse au niveau du RESOPP montre que les formations proposées sont de type continues courtes dans le sens qu'elles concernent des bénéficiaires déjà en activités et qui ont besoin de développer des compétences pour s'adapter à leur environnement et être compétitif. La durée

et la fréquence des formations sont mentionnées dans la description des actions inscrites au plan de formation.

La possibilité d'intégrer la formation initiale qualifiante est envisagée notamment pour les jeunes ruraux qui ont la possibilité d'intégrer des formations diplômantes en vue de l'installation ou de la reprise de l'entreprise familiale.

Les différentes méthodes seront utilisées dans la mise en œuvre des actions de formation en fonction des objectifs visés, des bénéficiaires mais aussi des possibilités offertes par le développement du partenariat technique et financier. La mise en œuvre se basera aussi l'utilisation des technologies de l'information et de la communication avec la possibilité d'intégrer des formations à distance.

Il semble difficile de prévoir pour une durée plus ou moins longue les besoins réels en termes de main d'œuvre et de qualification. Cependant, il faut attirer aujourd'hui l'attention sur la nécessité de recentrer les systèmes sur la relation formation-emploi. Les institutions sous régionales et internationales recommandent la refondation des dispositifs en basant « sa légitimité par la qualité de son lien étroit avec le développement socio-économique. Les établissements étaient jusqu'ici concentrés sur le recrutement et la formation des jeunes sans se préoccuper de leur insertion. Avec la réforme, elle deviendra une de leurs missions.

Les établissements de formation qui seront mis en place, devront dès lors adopter une nouvelle approche dans leur fonctionnement et dans leur stratégie de formation. Ils doivent sortir des cadres rigides et inflexibles que leur imposent les systèmes préconçus et être des entreprises à part entière et développer les notions de rentabilité, d'efficacité et d'efficience dans ses actions de tous les jours. Une logique de métier suppose la prise en compte des activités professionnelles et de leurs évolutions. Dans notre cas, ces mutations sont liées à une urbanisation galopante entraînant du coup un allongement des circuits commerciaux, une exigence de qualité des consommateurs sur les produits alimentaires en termes de présentation, d'hygiène, de transformation. Tout ceci devra se faire grâce à des techniques de production garantes d'une gestion durable des ressources naturelles. En outre le secteur devra prendre en compte une économie de marché ouvert aux échanges internationaux et qui va supplanter l'agriculture de type producteur, une suppression des subventions, la privatisation des secteurs parapublics.

En outre, une anticipation des besoins futurs des entreprises ou une exploitation des potentialités locales. En effet, l'environnement de la production est appelé en permanence à évoluer et que

les dispositifs doivent s'adapter pour se pérenniser et garder leur efficacité. Cette adaptation doit se faire à tous les niveaux de la conception et de la mise en œuvre des actions de formation. Ainsi, de nouvelles modalités d'enseignement doivent être adoptées et en ce qui concerne le secteur agricole et rural, la formation par alternance permettra de développer les compétences réelles nécessaires à l'exercice d'un métier. L'alternance est une méthode pédagogique qui s'appuie sur une articulation entre des enseignements généraux, professionnels et technologiques, et l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle en relation avec les enseignements reçus. Ces enseignements et acquisitions se déroulent alternativement en entreprise et en centre de formation. Elle nécessite la formalisation d'un partenariat entre acteurs, et du fait de la nature pratique de la formation professionnelle agricole, cette méthode permet le développement de compétences.

2.1.3 Les acteurs du processus de mise en œuvre

Une logique sociale nécessite l'implication de tous les acteurs intéressés. En effet, une action de formation concerne une diversité d'intervenants qui ont des rôles différents mais aussi des préoccupations et des attentes différentes. Tout ceci doit être pris en compte dans le cadre du projet de formation pour s'assurer de sa réussite. Ces acteurs à impliquer et qui seront les parties prenantes de toutes les actions seront :

- ✓ Les producteurs (agriculteurs, éleveurs artisans, transformateurs, commerçants, ménages, organisations, jeunes, femmes, responsables d'OP...);
- ✓ Les leaders d'OP (élus) ;
- ✓ Le personnel d'appui des Organisations de producteurs
- ✓ Les personnes ressources (professionnels, consultants, formateurs...).
- ✓ Les centres et instituts publics de formation
- ✓ Les fonds de financement du développement agricole et rural
- ✓ Les structures centrales de gestion et de pilotage de la formation professionnelle

L'identification et l'implication des acteurs de la formation agricole, la coordination des moyens et des pratiques doivent être les règles régissant la gestion du système.

2.1.4 Les moments et les temps de mise en œuvre

Les moments de mise en œuvre doivent prendre en compte :

- ✓ Les trajectoires personnelle et professionnelle ;
- ✓ Le planning des activités ;
- ✓ Les réalités culturelles.

Les temps de mise en œuvre devront être pris en compte. Du fait de la nature des bénéficiaires qui sont le plus souvent en activité, il est important de mettre en place de formations qui prennent en compte cet aspect mais aussi qui puissent offrir des formations qualifiantes avec des niveaux d'entrée et des titres bien définis. La formation continue sera privilégiée en alliance avec celle initiale avec plusieurs variantes de mise en œuvre.

2.1.5 Le développement de la qualité

La qualité peut être considérée comme la conformité d'un objet ou d'un phénomène par rapport à des spécifications préalablement définies par des demandeurs, des concepteurs ou des spécialistes. Cela suppose donc des normes discutées avec tous les acteurs et constituent des objectifs à atteindre. Certains auteurs l'établissent en fonction des résultats obtenus compte tenu des ressources investies et de ce qu'il est possible de réaliser dans un contexte donné. Dans notre étude, la qualité concernera tous les éléments qui entreront en compte ou influenceront positivement l'atteinte des objectifs.

Un processus de production d'un référentiel qualité devra être entamé pour servir de garant à toutes les activités menées dans le cadre des formations. Les institutions de gestion publique du système de formation professionnelle ont définis des normes qu'il va falloir respecter pour avoir un label qui garantit la fiabilité et la rigueur.

2.1.6 Evaluation des formations

L'évaluation est une partie importante pour toute intervention. Elle permet d'adapter les actions de formation aux évolutions des différents contextes (économique, social). Il s'agit dans l'opérationnalisation de définir les modalités et les différents indicateurs pour mesurer les effets et les impacts des actions. Un référentiel d'évaluation est prévu dans le cadre du plan de formation du RESOPP mais tarde à être mis en œuvre. L'élaboration de ce référentiel permettra d'avoir un feed back par rapport aux formations dispensées (contenus, durée, méthodologies, organisation) d'une part et d'autre part de mesurer leur apport par rapport à la productivité et la réduction de la pauvreté.

2.2 Recommandations générales

2.2.1 Le cadre de mise en œuvre

L'analyse faite sur les aspects juridiques montre que l'Etat est conscient de la nécessité d'agir pour la formation des jeunes ruraux. Pour cela, il a mis en place un arsenal de loi et de textes réglementaires pour créer un cadre favorable à la réalisation de cet important objectif.

Cependant des difficultés persistent notamment dans la mise en application de ces textes. La LOASP et la SNFAR définissent un cadre général bien adapté mais des actes concrets doivent être envisagés pour faciliter l'accès des jeunes ruraux à l'éducation.

L'adéquation formation emploi fait aussi partie du développement d'un cadre favorable. Cet aspect évoque la définition des curricula qui doivent correspondre au marché de l'emploi et répondre ainsi aux besoins des entreprises. Ces dernières ne sont associées ni à la conception des programmes, ni à leur mise en œuvre, encore moins à leur évaluation. Il serait donc nécessaire de bien analyser les besoins actuels et d'adapter les formations en fonction du cadre actuel mais aussi sur les besoins futurs. L'Etat doit ainsi mettre les mécanismes d'identification et d'adaptation aux besoins pour s'assurer que les investissements consentis seront productifs et bénéficient aux populations.

2.2.2 La gestion et le pilotage

Le Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat a pour ambition d'accueillir, à l'horizon 2025, au moins 30% des sortants du cycle fondamental vers la formation professionnelle et technique et de renforcer l'accès et le maintien des filles aux filières industrielles par: (mfpa.gouv.sn). Pour cela, une gestion et un pilotage appropriés devront être mis en place. Ils doivent permettre de fédérer toutes les actions entreprises et d'obtenir ainsi une meilleure efficacité. Dans le cadre de la formation professionnelle agricole, la gestion et pilotage posent problème. Il n'existe pas de structures de coordination, et on note une multitude de tutelles qui en fonction de leurs domaines de compétence gèrent leurs propres centres. Les structures de formation sont dès lors dans une logique de survie individuelle avec des démarches et des méthodes différentes.

La SNFAR initiée par le Ministère de l'agriculture à travers le BFPA tente de jouer ce rôle en fédérant les actions et les méthodes grâce à des concertations de tous les acteurs. Cependant une absence de centralisation ne permet pas d'avoir une orientation, des objectifs, des stratégies partagées en vue de permettre au dispositif de jouer pleinement son rôle de formation et d'insertion des jeunes et de relance de la productivité. Le système est géré de manière autarcique entre personnels de ministères et responsables de centres de formation, ce qui ne permet pas d'intégrer les préoccupations de tous les acteurs. Une ouverture sur l'environnement économique est donc nécessaire voire indispensable.

Le financement du secteur de la formation agricole et rural est assuré aussi bien par le public que le privé. Les établissements tirent leurs ressources du budget alloué par l'Etat, de leurs

activités propres (prestation de service, production, consultance...) et parfois du partenariat local ou international. Mais, le plus souvent les moyens sont insuffisant et ne permettent pas un fonctionnement normal et la plupart des structures tombent dans la léthargie.

Il est important de prendre la question de manière sérieuse et de développer des partenariats à tous les niveaux. Les offres de formation devront être attrayantes pour susciter la nécessité pour les apprenants d'y investir mais aussi les partenaires nationaux et internationaux.

CONCLUSION

La question de la formation et de l'insertion des jeunes ruraux est reconnue comme enjeu majeur dans le développement économique et social des populations. Elle est prise en compte dans les multiples politiques mises en place mais aussi par un cadre institutionnel structuré. Cependant, le système public rencontre de nombreuses contraintes dues à plusieurs facteurs. La participation du secteur privé notamment les organisations de producteurs peut être un important apport dans ce processus.

Par ailleurs l'agriculture est identifiée comme secteur porteur capable d'absorber les importants flux de jeunes en quête d'emplois même si des préalables doivent être posés dans cette optique.

La présente étude a tenté de répondre à cette problématique de la prise en charge de la formation et de l'insertion des jeunes ruraux par des organisations comme le RESOPP. En effet, celles-ci sont mises en place par leurs membres pour développer des offres de services adéquats comme l'appui conseil, la formation, la microfinance... L'objectif de la présente étude est de mieux cerner cette problématique en identifiant clairement la demande et en analysant les possibilités de réponse apportées par le RESOPP.

Ainsi, une caractérisation des cibles potentielles de la formation a permis de ressortir qu'elles sont des jeunes en déperdition scolaire et qui mènent des activités dans le cadre de l'exploitation familiale mais qui peinent à les moderniser et en tirer le maximum de profit pour leur épanouissement. L'étude a ainsi montré un faible niveau de professionnalisation et une volonté affirmée d'intégrer une formation professionnelle pour améliorer leur performance. Cette base de travail pourra permettre de construire une offre adaptée répondant aux aspirations des commanditaires.

D'autre part l'analyse des stratégies mises en place par le RESOPP comme cas étudié montre que des tentatives de réponse existent. Cependant celles-ci sont loin de satisfaire tous les parties prenantes et peinent à s'affirmer comme véritable solution durable pour la prise en charge des jeunes ruraux. Ainsi, les recommandations formulées à l'issue de l'analyse vont dans le sens des conseils spécifiques au RESOPP sur les différents aspects du processus comme la nature des formations, les acteurs à impliquer, la qualité, l'évaluation. Sur un plan plus général, l'Etat devra mettre en œuvre un cadre favorable au développement des initiatives qui accompagnera le dispositif public et assurer une bonne gestion et un pilotage du système.

BIBLIOGRAPHIE

Bienaimé Dominique, Odile Paviet Salomon, Ingénierie et qualité dans les formations, un outil d'intégration au service des demandeurs d'emploi, 1999, Ed. Défi-formation, l'Harmattan

Bureau de la Formation Professionnelle Agricole (BFPA), Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR), 2005

Debouvry Pierre, Développement du capital humain du secteur agricole, Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PSAOP), *Mission d'appui à la mise en place d'un groupe de nationaux chargé de l'élaboration d'une « Stratégie nationale de Formation agricole » Tome I : Les constats et propositions*, Rapport provisoire Banque Mondiale, 2005

Delluc André, Rapport du groupe de travail présidé par adopté le 8 octobre 2001

Diop Cheikh Moussa, La formation professionnelle, une solution à la déperdition scolaire : analyse de l'expérience du CNCPI, mémoire CESAG, 2004

Document de politique sectorielle de l'Enseignement Technique et de la formation professionnelle, Ministère de l'Enseignement Technique de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, 2002

Faye Jacques et al, Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal, Rapport final de la première phase, ASPRODEB /Banque Mondiale, 2007

Faye Jacques, Evolution et impact des politiques agricole 1960 – 2005, forum sur l'arachide, 2005

GRET, Profil de sécurité alimentaire du Sénégal, rapport provisoire, CILSS, 2007

Les mécanismes de financement de la formation professionnelle, Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie, Agence Française de Développement 2005

Loi d'Orientation AgroSylvoPastorale (LOASP), juin 2004

Loi d'orientation de la formation Professionnelle et technique. République du Sénégal, 2015

Lycée technique agricole Emile Badiane, Cegep de Sherbrooke, Université de Guelph Campus d'Alfred, Portrait de secteur Etude préliminaire de l'agriculture sénégalaise en général et casamançaise en particulier, 2007

Ndiaye Assane, Enjeux de la formation agricole et rurale au Sénégal : Etude sur l'opportunité de la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs, Mémoire de fin d'études, Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Master Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement, spécialité : « Acteurs du Développement Rural en Régions Chaudes », 2012

Orivel F. « Education et développement » in Bourdon J. et Thélot C. eds, Education et formation: l'apport de la recherche aux politiques éducatives, CNRS Editions, Paris, 2001

Plan de formation 2016 -2019, RESOPP, 2016

Recensement général de Population et de l'habitat (RGPHAE) ANSD 2013

Sow Ibrahima, Etat des lieux de la filière fruits et légumes au Sénégal, avril 2006

Touzard Isabelle, Dr. Ibrahima Hathie, Véronique Boussou, Khalid Belarbi, Atelier sur l'économie des dispositifs de formation agricole et rurale, « Evaluer l'efficacité des dispositifs d'éducation et de formation du point de vue des agriculteurs : la prise en compte des activités et des revenus.», Dakar, 27 – 29 novembre 2006

Yessoh Yessoh Siméon, La problématique de la mise en œuvre des politiques d'insertion professionnelle des jeunes dans le district d'Abidjan, le cas de la Commune de Treichville, Mémoire CESAG, 2004

World Population Project Edition 1994/1995, Banque Mondiale

mfppa.gouv.sn

ansd.sn

ipar.sn

ANNEXES

Annexe 1

Questionnaire d'enquête

1. Identification

1.1 Prénom : Nom :

1.2 Date et lieu de naissance :

1.3 Sexe : M F

1.4 Niveau d'études :

1.5 Lieu de résidence / Contact :

Village :

Arrondissement :

Commune :

Département : Région :

Téléphone :

Email :

Membre de Coopérative : Oui Non

1.6 Principales activités : (3 activités)

1. :
2. :
3. :

2. Enquête opinion

2.1 Avez-vous déjà participé à une formation

Oui Non

2.2 Etes-vous prêt à participer à une formation

Oui Non

2.3 Quelles sont vos motivations pour intégrer une formation

2.4 Etes-vous disposer à prendre en charge les coûts liés à une formation

Oui Non

2.5 Cadre de l'activité :

Exploitation familiale Exploitation individuelle

2.6 Occupez-vous un emploi rémunéré

Oui Non

2.7 Quelles difficultés rencontrez-vous dans vos activités

Approvisionnement Production Commercialisation Gestion

2.8 Comment Jugez-vous votre niveau de professionnalisation ?

Très satisfaisant Satisfaisant Pas satisfaisant Pas du tout satisfaisant

Annexe 2 : Guide d'entretien pour les leaders d'OP

1. Identification

1.1 Prénom : Nom :

1.2 Date et lieu de naissance :

1.3 Sexe : M F

1.4 Fonction :

1.5 Lieu de résidence / Contact :

Membre de Coopérative : Oui Non

Responsabilité occupée :

2. Thématiques

1. Niveau de scolarisation des jeunes
2. Apport des jeunes dans l'exploitation
3. Niveau de professionnalisation des jeunes
4. Offre de formation agricole et rurale pour les jeunes
5. Institutions de prise en charge de la formation des jeunes
6. Rôles à jouer par les organisations de producteurs
7. Politiques en faveur des jeunes
8. Financement de la formation des jeunes
9. Insertion des jeunes
10. Avis général sur la question